



Environnement
Canada

Environment
Canada



Plan de gestion de la réserve nationale de faune de l'Île Boot



Remerciements :

La plus grande partie des données sur les colonies d'oiseaux qui fréquentent la réserve nationale de faune de l'Île Boot a été recueillie sur de nombreuses années par un certain nombre d'observateurs. Nous aimerions remercier les personnes suivantes pour leurs efforts : Adam Campbell, Peter Barkhouse, Bill Barrow, Barb Boiduk, Susan (Rodda) Bowes, Cyril Coldwell, Don Colpitts, Graham Daborn, Tony Erskine, Keith, Galbraith, Jocelyne Gauvin, Gay Hanson, L., Hanson, Peter Hicklin, Etta Hudgins, Ron Hounsell, Randy Hicks, Jason Hudson, Larry MacDonnell, Andrew Macfarlane, Nancy (Lutz) MacKinnon, Randy Milton, Reg Newell, Cindy Pauley, Mark Pulsifer, Matthew Robinson, Sylvie Roussel, Peter C. Smith et Jim Wolford. Nous adressons nos excuses à ceux dont nous avons omis les noms. Le plan a été rédigé et préparé par Colin M. MacKinnon et Andrew C. Kennedy, Service canadien de la faune, Environnement Canada (région de l'Atlantique).

Des exemplaires de ce plan de gestion sont disponibles aux adresses suivantes :

Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Environnement Canada - Service canadien de la faune
Région de l'Atlantique
17, Waterfowl Lane, P. O Box 6227
Sackville, Nouveau-Brunswick E4L 1G6
Téléphone : 506-364-5044

Site Web d'Environnement Canada – Aires protégées :
www.ec.gc.ca/ap-pa

Comment citer ce document :

Environnement Canada. 2014. Plan de gestion de la réserve nationale de faune de l'Île Boot 2014 [Proposition]. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Atlantique, 55 p.

ISBN : 978-0-660-21546-4
N^o de catalogue : CW66-357/2014F-PDF

Le contenu de cette publication peut être reproduit, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'auteur. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

Photos: © Colin MacKinnon (Goélands marins et nid de Goéland Marin) et Diane Amirault (paysage)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2014.

Also available in English

À propos des aires protégées et des plans de gestion d'Environnement Canada

Qu'est-ce qu'une aire protégée d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des réserves nationales de faune terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. Les réserves nationales de faune sont créées afin de protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril ainsi que d'autres espèces sauvages et leurs habitats. Les réserves nationales de faune sont établies aux termes de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et visent principalement la protection des espèces sauvages. Des refuges d'oiseaux migrateurs sont établis aux termes de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et offre un refuge pour les oiseaux migrateurs dans le contexte marin et terrestre.

Quelle est la superficie du réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Le réseau d'aires protégées comprend 54 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs couvrant plus de douze millions d'hectares dans toutes les régions du Canada.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion?

Un plan de gestion procure un cadre de décision en matière de gestion. Il guide la prise de décision par le personnel d'Environnement Canada, notamment en ce qui concerne l'émission de permis. La gestion s'effectue de façon à maintenir l'intégrité écologique de l'aire protégée et des attributs pour lesquels celle-ci a été désignée. Environnement Canada élabore un plan de gestion pour chaque aire protégée en consultation avec les premières nations et d'autres parties intéressées.

Un plan de gestion précise les activités autorisées et celles qui ne peuvent être menées qu'en vertu d'un permis. Il peut aussi décrire les améliorations qu'il faut apporter à l'habitat et préciser à quel endroit et à quelle période ces améliorations doivent être faites. Un plan de gestion doit identifier les droits des Autochtones et les pratiques admissibles au titre des accords sur les revendications territoriales. De plus, les mesures prises en vue de la conservation des espèces ne doivent pas être incompatibles avec la législation provinciale applicable sur la protection de la faune de la province où se trouve l'aire protégée.

En quoi consiste la gestion d'une aire protégée?

Les activités de gestion comprennent la surveillance des espèces sauvages, la conservation et l'amélioration des habitats fauniques, des inspections régulières des installations, l'application des règlements ainsi que l'entretien des panneaux et des infrastructures. La recherche est également une importante activité réalisée dans les aires protégées; par conséquent, le personnel d'Environnement Canada effectue ou coordonne des activités de recherche dans certains sites.

Série de Plans de gestions

Toutes les réserves nationales de faune doivent avoir un plan de gestion. Tous les plans de gestion seront initialement réexaminés cinq ans après leur approbation initiale et, par la suite, tous les 10 ans.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les aires protégées d'Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du ministère à www.ec.gc.ca/ap-pa ou communiquez avec le Service canadien de la faune.

Réserve nationale de faune de l'Île Boot

La réserve nationale de faune (RNF) de l'Île Boot abrite d'importantes colonies d'oiseaux nicheurs dans un paysage façonné par une longue histoire d'activités humaines, deux qualités qui la rendent importante tant au plan de la diversité biologique qu'à celui du caractère unique de cette région. La réserve se trouve près de l'embouchure de la rivière Gaspereau, près de Wolfville, dans la province de la Nouvelle-Écosse. L'île se trouve dans une zone de vastes vasières intertidales qui sont importantes pour l'alimentation des oiseaux de rivage.

La réserve nationale de faune de l'Île Boot a été établie en 1979 afin de protéger une importante aire migratoire et de rassemblement pour la sauvagine et, dans une moindre mesure, un site de migration pour les oiseaux de rivage. Parmi les 30 espèces d'oiseaux observées dans la réserve, l'île accueille des colonies nicheuses de Goélands argentés, de Goélands marins, de Grands hérons et de Cormorans à aigrettes. En raison de la présence de concentrations importantes d'oiseaux de rivage dans cette zone et dans la zone plus vaste de l'anse sud du bassin Minas, dans laquelle se trouve l'île, le bassin a été reconnu comme zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar en 1987. En 1988, la zone a également été déclarée réserve hémisphérique d'oiseaux de rivage et fait partie intégrante du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental.

La réserve nationale de faune de l'Île Boot est située à l'extrémité est de la vallée de l'Annapolis, l'une des principales zones agricoles en Nouvelle-Écosse. L'île Boot a connu 400 ans d'histoire d'utilisation humaine et d'occupation par des migrants venus d'Europe. Durant les XVII^e et XVIII^e siècles, elle a été utilisée par les colons acadiens qui ont, au cours de cette période, converti de vastes zones de marais salants en terres agricoles.

L'île Boot a été reliée au continent jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Le chenal qui sépare l'île du continent est maintenant surnommé « la Guzzle », en référence au bruit assourdissant de l'eau qui s'y précipite et aux forces exercées par les marées. Le nom de l'île Boot est en fait une version anglaise du nom français « le bout » – qui signifie « fin » en référence à cette zone qui est située aux confins des terres. Les derniers agriculteurs et colons ont abandonné l'île Boot dans les années 1930, et la zone a depuis ce temps été l'objet de peu de perturbations d'origine anthropique.

Les forces exercées par les marées, qui ont permis de créer et de maintenir l'île et ses vasières productives sont aujourd'hui responsables de l'érosion de l'île. L'île Boot a subi une érosion de 0,7 à 1,3 m par année entre 1992 et 2008. L'érosion est particulièrement importante le long de la rive nord de l'île, une zone adjacente à la zone forestière de l'île. L'augmentation du niveau de la mer résultant du réchauffement climatique et de l'ajustement isostatique glaciaire (affaissement) devrait aggraver l'érosion. Il est difficile sur le plan logistique et très coûteux de prendre des mesures de gestion et de construire des structures physiques de lutte contre l'érosion.

Il n'y a pas de routes, de sentiers ou de bâtiments dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot; ainsi, les exigences en matière d'entretien sont minimales. Des inspections tous les deux ans sont suffisantes pour surveiller et inventorier la réserve. Ces visites comprennent la réparation ou le remplacement de la signalisation réglementaire, le suivi des colonies d'oiseaux nicheurs ainsi que la mesure du taux d'érosion côtière.

Il est entendu que le présent plan de gestion ne porte pas atteinte à la protection des droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Table des matières

1	DESCRIPTION DU SITE	1
1.1	Contexte régional	5
1.2	Aperçu historique	6
1.3	Propriété des terres	10
1.4	Installations et infrastructures	10
1.5	Évaluation socioéconomique	10
2	RESSOURCES ÉCOLOGIQUES	12
2.1	Habitats terrestres et aquatiques	12
2.2	Faune	13
2.2.1	<i>Oiseaux</i>	13
2.2.2	<i>Mammifères</i>	17
2.2.3	<i>Reptiles et amphibiens</i>	17
2.2.4	<i>Poissons</i>	17
2.3	Espèces en péril	17
3	DÉFIS LIÉS À LA GESTION ET MENACES	19
3.1	Récolte de vers d'appât	19
3.2	Tourisme	19
3.3	Puissance des marées	20
3.4	Érosion côtière et perte d'habitats	20
3.5	Incidence prévue des changements climatiques	23
4	BUTS ET OBJECTIFS	25
4.1	Vision	25
4.2	Buts et objectifs	25
4.3	Évaluation	26
5	APPROCHES DE GESTION	27
5.1	Gestion de l'habitat	27
5.2	Plantes exotiques et envahissantes	27
5.3	Gestion de la faune	28
5.3.1	<i>Espèces en péril</i>	28
5.4	Surveillance	28
5.5	Recherche	28
5.6	Information et sensibilisation du public	29
6	AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS	30
6.1	Interdiction d'accès	30
6.2	Activités autorisées	30
6.3	Autorisations	31
6.4	Exceptions	32
6.5	Autres autorisations fédérales et provinciales	32
7	SANTÉ ET SÉCURITÉ	33
8	APPLICATION DE LA LOI	35
9	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	36
9.1	Mandats et autorités de gestion	36
9.2	Évaluation du plan de gestion	36

10	COLLABORATEURS.....	37
11	RÉFÉRENCES.....	38
	ANNEXE I : LISTE DES PLANTES DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE BOOT, 2010.....	46
	ANNEXE II : LISTE DES OISEAUX DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE BOOT.....	53
	ANNEXE III : RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE COLONIES D'OISEAUX NICHEURS (DÉNOMBREMENT DE NIDS) DANS LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE BOOT, DE 1964 À 2008.....	55

1 DESCRIPTION DU SITE

La réserve nationale de faune de l'Île Boot est située dans le bassin Minas, près de l'embouchure de la rivière Gaspereau, à 8 km au nord-est de Wolfville, dans le comté de Kings, en Nouvelle-Écosse (45° 08' N, 64° 16' O; Figure 1). La réserve nationale de faune, qui s'étend sur 107 hectares, est composée d'environ 85 % (90,7 hectares) de marais salants et 15 % (15,9 hectares) de zones sèches comprenant des forêts et des prairies de fauche et clairières abandonnées (Figure 2).

Les marais salants qui entourent l'île représentent une aire importante pour le rassemblement et la migration de la sauvagine et, dans une moindre mesure, pour la migration des oiseaux de rivage. Les zones sèches abritent des colonies nicheuses de Goélands argentés (*Larus argentatus*), de Goélands marins (*Larus marinus*), de Grands hérons (*Ardea herodias*) et de Cormorans à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*). L'île Boot est une aire protégée de catégorie IV de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Le site est géré par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

La réserve nationale de faune de l'Île Boot a été achetée auprès d'intérêts privés par le gouvernement du Canada en 1977. L'île Boot a été déclarée Réserve nationale de faune (RNF) le 8 novembre 1979 et est administrée en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* de la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*.

Tableau 1 : Informations sur la réserve nationale de faune de l'Île Boot

Désignation de l'aire protégée	Réserve nationale de faune
Province ou territoire	Nouvelle-Écosse
Latitude et longitude	45° 08' N 64° 16' O
Superficie	106,6 ha (263 acres)
Critères de sélection de l'aire protégée (Manuel des aires protégées)	Protéger une zone fréquentée par des concentrations d'oiseaux et des colonies d'oiseaux nicheurs, à savoir, le Cormoran à aigrettes, le Grand héron, le Goéland marin et le Goéland argenté.
Système de classification des aires protégées (Manuel des aires protégées)	Conservation des espèces ou de l'habitat essentiel
Classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature	IV – Aire gérée pour l'habitat et les espèces
Numéro de décret	C.P. 1979 – 3 017
Numéro RBIF (Répertoire des biens immobiliers fédéraux)	Numéro du RBIF 22844
Publication dans la Gazette du Canada	8 novembre 1979
Autres désignations	Zone humide d'importance internationale (site Ramsar) faisant partie de la réserve hémisphérique d'oiseaux de rivage de l'anse sud du bassin Minas, faisant elle-même partie du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental

Importance de la faune et de la flore	Les marais salants soutiennent les rassemblements printaniers et automnaux de la sauvagine. Les zones sèches abritent une combinaison de colonies d'oiseaux de mer comme le Grand héron, le Goéland marin, le Goéland argenté et le Cormoran à aigrettes. De plus, on trouve sur l'île des espèces de plantes de marais salants rares dans la région, comme l'ive arbustive et le suéda maritime américain.
Espèces envahissantes	Aucune n'a été définie comme posant une menace importante.
Espèces en péril	Une observation de Pluvier siffleur. Utilisation fréquente comme aire d'alimentation par le Faucon pèlerin.
Organisme de gestion	Environnement Canada - Service canadien de la faune
Accès public et utilisation publique	Minimal - le site est à accès restreint.
Autres renseignements pertinents	L'île se trouve dans un milieu macrotidal (10 m) à haute énergie.

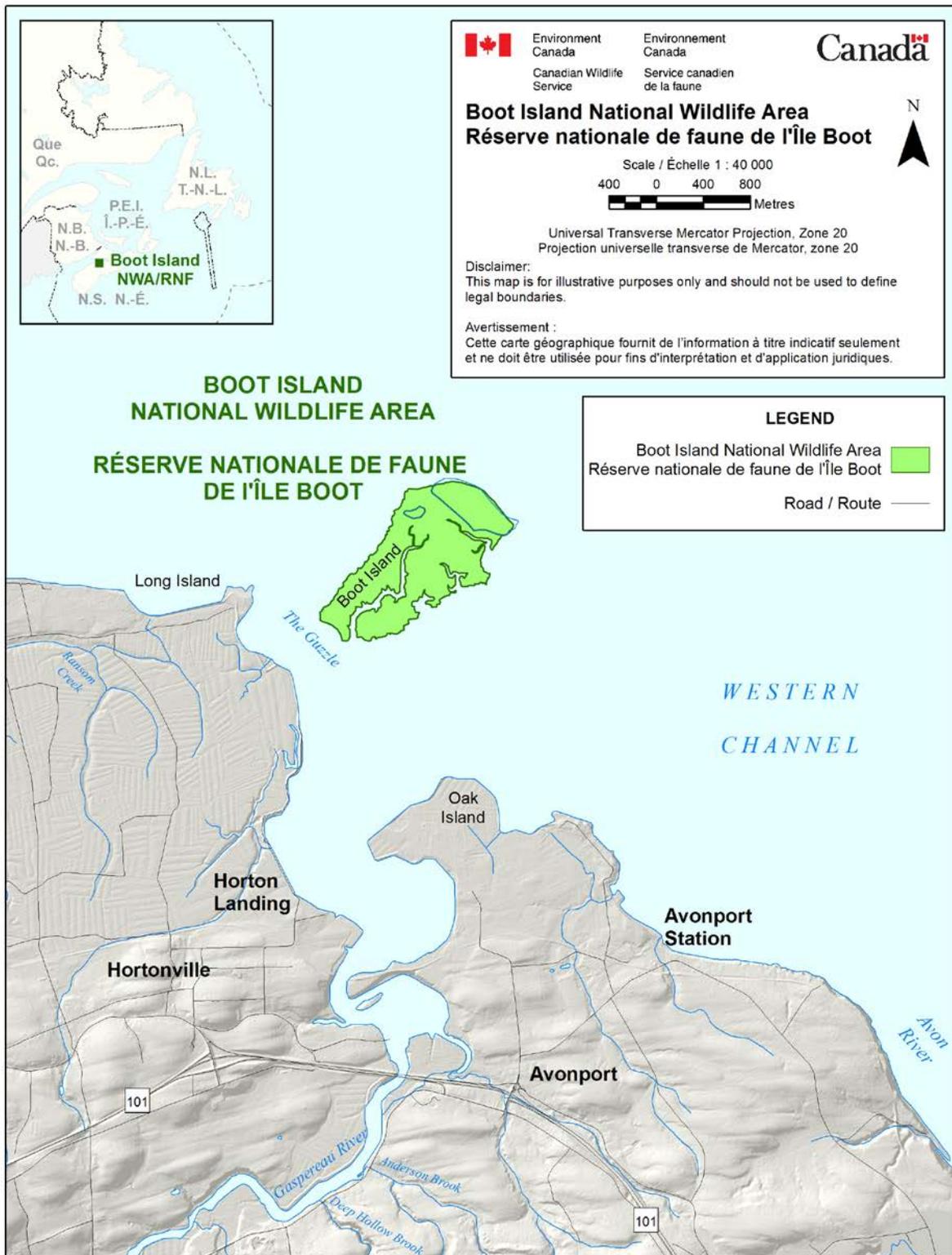


Figure 1 : Réserve nationale de faune de l'Île Boot



Figure 2 : Photographie aérienne de l'île Boot, en Nouvelle-Écosse, en 2003

1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

L'île Boot est située dans le secteur de l'anse sud du bassin Minas, dans le comté de Kings, en Nouvelle-Écosse. Ce bassin est un bras situé au sud de la baie de Fundy et est délimité au nord par Cap Blomidon, à l'ouest par la vallée de l'Annapolis, au sud par le marais asséché Grand Pré ainsi qu'au sud et au sud-est par les embouchures des rivières Gaspereau et Avon, respectivement (figure 3). L'île se trouve juste à l'est de la plage Évangéline et est séparée du continent par un étroit chenal appelé « la Guzzle ». Dans le bassin Minas, les niveaux d'eau peuvent varier de plus de 10 m entre les hautes et les basses eaux qui reviennent deux fois par jour et qui rendent la navigation non seulement difficile, mais potentiellement dangereuse.

La principale caractéristique du paysage terrestre immédiat, dont l'île Boot constitue l'extrémité la plus à l'est, est la vallée de l'Annapolis qui s'étend sur environ 100 km. Le bassin de la vallée, relativement plat, ainsi que les collines adjacentes des montagnes du Nord et du Sud, sont utilisés de façon intensive pour la croissance des arbres fruitiers ainsi que pour la culture du foin et des céréales, ce qui en fait l'une des principales zones agricoles de la Nouvelle-Écosse. Le marais asséché du Grand Pré, qui se trouve à proximité, était autrefois un marais salant, mais celui-ci a été converti en terres agricoles grâce à une série de digues dont la construction remonte à la colonisation acadienne, il y a plus de 300 ans (Bleakney, 2004). Les marais de l'île Boot ont également été autrefois asséchés et transformés en terres agricoles grâce à l'utilisation de digues et d'aboteaux. On peut encore voir des vestiges de ce complexe de digues sur l'île Boot.

Les eaux entourant l'île Boot sont turbides, avec une charge importante de limon en suspension associée aux roches sédimentaires sous-jacentes et aux volumes d'eau élevés qui sont déplacés par les marées (Desplanque et Mossman, 2004). Ces sédiments se sont déposés le long de la baie et offrent une abondance de vasières qui constituent un habitat d'alimentation essentiel pour les oiseaux de rivage migrateurs (Hicklin, 1987). Divers oiseaux de rivage utilisent ces vasières, en particulier le Bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*) dont le nombre s'élève à plus de 100 000 dans les principaux dortoirs d'oiseaux de rivage qui se trouvent à proximité de la plage Évangéline et de Blue Beach vers le sud (Mawhinney *et al.*, 1993). C'est en raison de ces importantes concentrations d'oiseaux de rivage que l'anse sud du bassin Minas a été désignée zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar en 1987 et qu'un an plus tard, le 10 août 1988, la même région a été désignée réserve hémisphérique d'oiseaux de rivage faisant partie du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental.

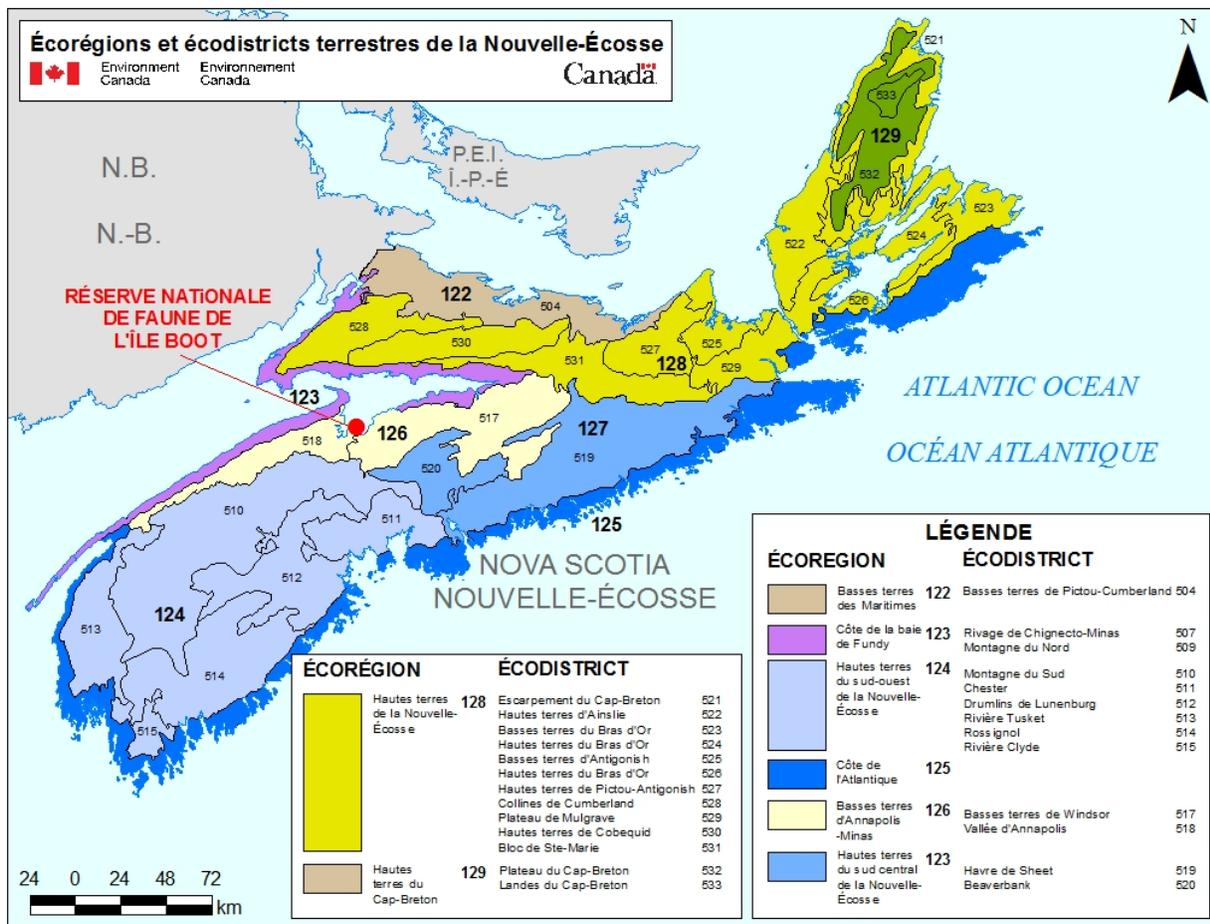


Figure 3 : Écorégions terrestres et écodistricts de la Nouvelle-Écosse

L'île Boot se trouve dans l'écozone maritime de l'Atlantique, qui englobe l'ensemble du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de la Gaspésie (Québec). Dans cette écozone, l'île Boot est située dans l'écorégion des basses terres d'« Annapolis-Minas » et l'écodistrict de la vallée de l'Annapolis (Webb et Marshall, 1999. p. 20-21)(Figure 3).

1.2 APERÇU HISTORIQUE

On pense que l'île Boot a reçu son nom des premiers colons acadiens qui ont appelé le site « le bout », ce qui signifie la fin. Cela renvoie probablement à la masse terrestre qui surplombait la baie. Le nom « le bout » est devenu en anglais Boot (Mitcham, 1986). L'île Boot était autrefois reliée au continent et était probablement utilisée par les colons acadiens à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle. Après la déportation des Acadiens en 1755, cette zone a été colonisée par les Planters de la Nouvelle-Angleterre dans les années 1760. La carte de la zone dressée par Morris en 1748 montre clairement l'île reliée à ce qui est aujourd'hui Grand Pré nord par ce qui semble être un marais salant (Figure 4).

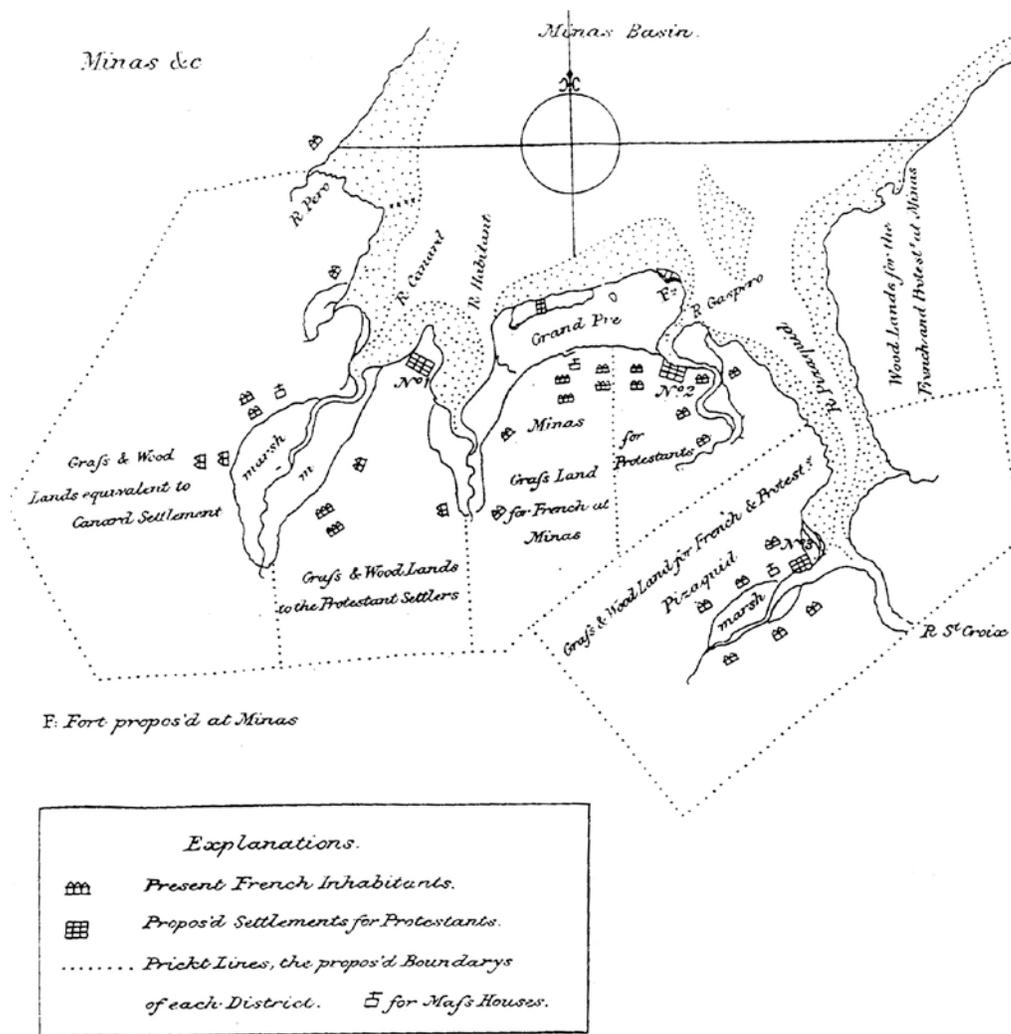


Figure 4 : Carte de Grand Pré et de la région, y compris de l'île Boot, dressée par Charles Morris en 1748. Source : Canada. Documents du Parlement, 3 George V, 1912, no 29b, « rapport de la Direction générale des archives pour l'année 1912 », annexe H

Bien que l'on n'en connaisse pas les détails, il est possible que des Autochtones aient, il y a fort longtemps, utilisé l'île, car l'un des plus vastes sites d'établissement préhistorique de la Nouvelle-Écosse était situé à Melanson, à quelques kilomètres à peine de l'île Boot, en amont de la rivière (Nash et Stewart, 1990). Vers le milieu des années 1800, l'île était en grande partie coupée du continent par l'érosion, tel que le montre une carte dressée par A. F. Church (Figure 5 et Figure 6); toutefois, il y avait, à cette époque, au moins une maison sur l'île. Le 30 octobre 1913, une violente tempête a détruit un grand nombre des digues qui avaient été construites dans le marais de l'île Boot. Les dommages causés par cette tempête ont finalement contraint les familles à quitter l'île en 1914 (Bleakney, 2004). Toutefois, deux familles (William Biggs et Fred Allen), qui étaient des nouvelles venues dans la région, ont acheté l'île en 1915. Ces familles ont déménagé sur l'île Boot et vécu ensemble dans une vaste maison de deux étages située sur la côte sud-est de l'île Boot. Ils ont travaillé la terre et reconstruit certaines des digues du marais. Cependant, la dureté de la vie insulaire les a forcés à se réinstaller sur le continent (Mitcham, 1986).

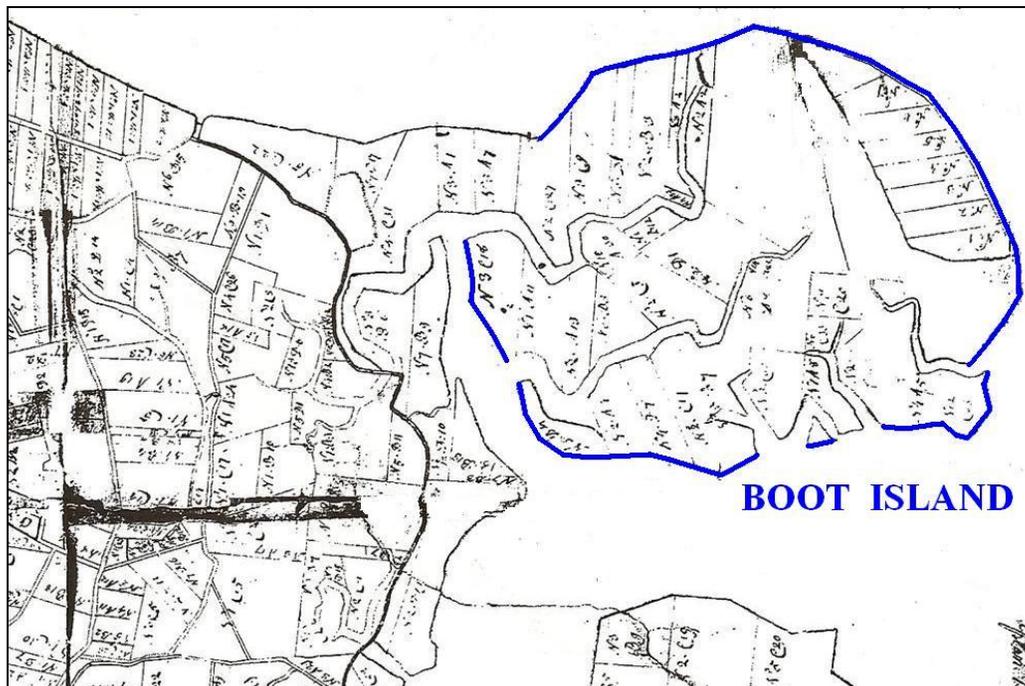


Figure 5 : Plan d'arpentage de l'île Boot et des environs dressé par John Harris en 1818. Remarque : À cette époque, « l'île » était reliée au continent.

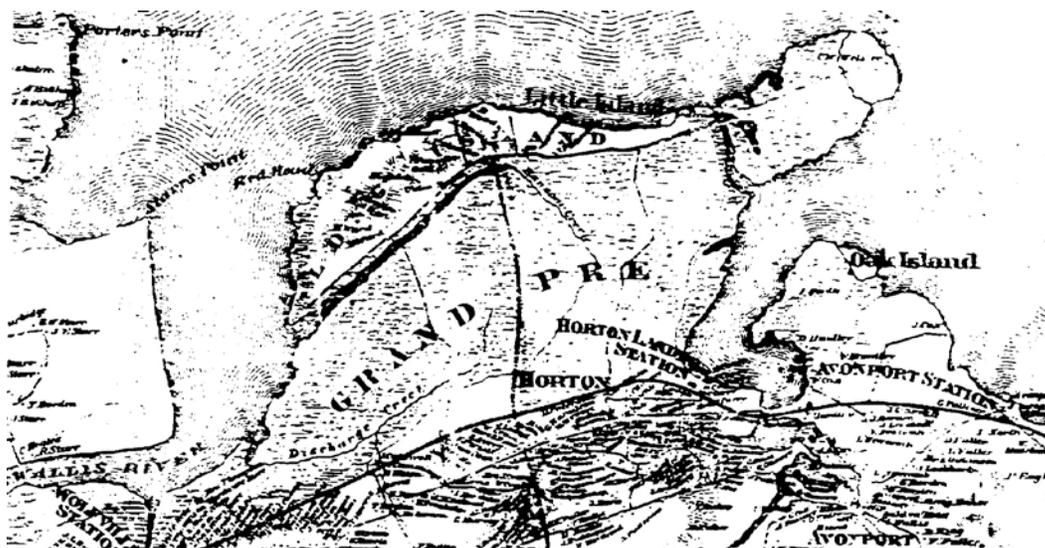


Figure 6 : zone de Grand Pré et île Boot en 1864. Source : une partie d'une carte du comté de Kings, en Nouvelle-Écosse, dressée par Ambrose F. Church en 1864

La dernière famille à demeurer sur l'île était celle de Leon Card, dans les années 1930. Les derniers propriétaires de l'île vivaient sur le continent. Même si les familles ont quitté l'île, les champs donnaient encore de bonnes récoltes et les agriculteurs fréquentaient l'île pour y couper le foin. On pense que la plus grande partie de l'exploitation agricole de l'île Boot s'est terminée à la fin des années 1930. La vieille maison de ferme était encore debout en 1946 (Figure 7), et les champs sont demeurés ouverts. On a observé une certaine succession dans des champs abandonnés,

principalement des épinettes blanches (*Picea glauca*); toutefois, cette petite zone forestière a rapidement décliné en raison de l'érosion côtière.

Il existe de nombreux comptes rendus des dangers que peuvent rencontrer les habitants de l'île ou ses nombreux visiteurs lorsqu'ils se déplacent vers l'île ou en reviennent. La traversée, à tout moment autre qu'à l'étape de la marée, a été et continue d'être très dangereuse, car les eaux des marées montante et descendante se précipitent dans et en dehors du chenal avec une grande puissance. Le surnom donné au chenal, « la Guzzle », rappelle le fracas des flots et les forces exercées par les marées.

En 1977, le Service canadien de la faune d'Environnement Canada a acheté l'île auprès d'intérêts privés à des fins de gestion de la faune. Le 8 novembre 1979, l'endroit a été rebaptisé « réserve nationale de faune de l'Île Boot » en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.

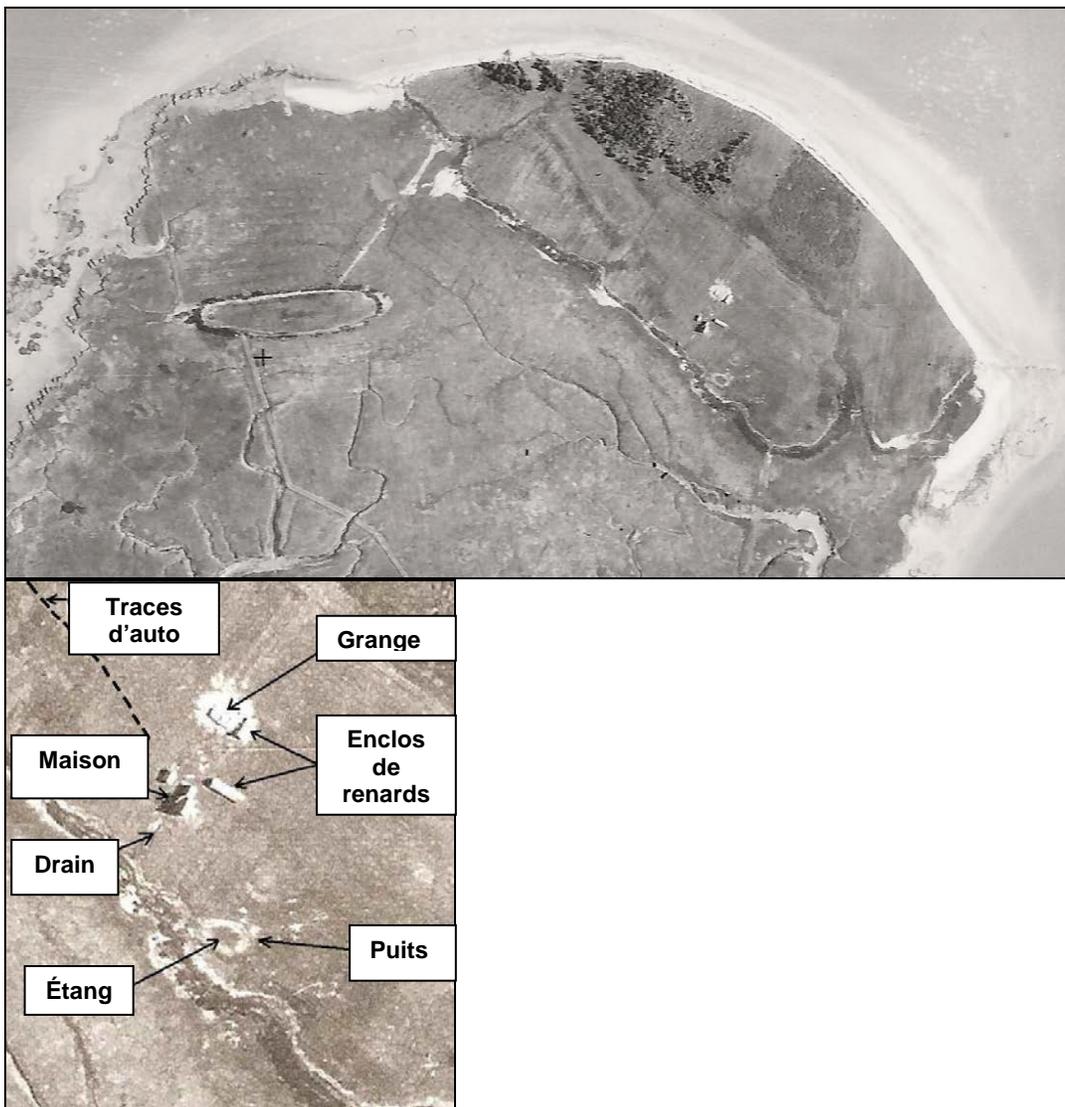


Figure 7: photographie aérienne de l'île Boot, en Nouvelle-Écosse, en 1946. Pour l'échelle, servez-vous du fait que la petite île (en haut de la photo) mesure environ 190 m de long. Photo : © ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Canada, A10178-5

1.3 PROPRIÉTÉ DES TERRES

L'ensemble des zones sèches et des marais salants qui appartiennent à la réserve nationale de faune de l'Île Boot est détenu et géré par le gouvernement du Canada. Les limites de la propriété suivent la ligne des eaux hautes moyennes (marée normale) qui entoure l'île.

Le gouvernement fédéral ne détient pas les droits sur les minéraux qui se trouvent sous la surface de la réserve de l'Île Boot.

En ce qui concerne la zone adjacente, l'île Boot est complètement entourée par les eaux sublittorales et intertidales qui sont non cédées et, en conséquence, propriété de la Couronne provinciale. La région continentale adjacente la plus proche (Grand Pré) abrite principalement des fermes privées, qui se trouvent ainsi à proximité d'un site patrimonial (site historique national de Grand Pré) administré par Parcs Canada. La province de la Nouvelle-Écosse administre également le bassin Minas (186 hectares) et les aires de gestion de la faune de Dewey Creek (55 hectares) qui sont protégés en vertu des annexes « A » et « B » de la *Loi sur les terres et forêts* (1987).

1.4 INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES

Il n'y a pas de routes, de sentiers ou de bâtiments dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot; ainsi, les exigences en matière d'entretien sont minimales. Tous les deux ans, des visites sur le site incluent des inspections et peuvent exiger la réparation ou le remplacement de la signalisation réglementaire (limites, avis public et panneaux d'identification de la réserve nationale de faune de 2 pi x 4 pi).

Tableau 2. Installations et infrastructures dans la réserve nationale de faune de l'île Boot

Type d'installation ou d'infrastructure	Taille ou quantité	Gestionnaire
Limites de la propriété	4,75 km	Environnement Canada – Service canadien de la faune
Pancartes de délimitation	10	Environnement Canada – Service canadien de la faune
Pancartes d'entrée dans la Réserve nationale de faune	1	Environnement Canada – Service canadien de la faune
Pancartes d'avis	2	Environnement Canada - Service canadien de la faune
Indicateurs de surveillance de l'érosion	8	Environnement Canada - Service canadien de la faune

1.5 ÉVALUATION SOCIOÉCONOMIQUE

À l'heure actuelle, aucune activité commerciale ne se tient sur l'île, et son caractère isolé décourage les visites. Les eaux qui entourent l'île sont utilisées pour le kayak de mer. La zone revêt également une importance pour la pêche à l'appât à la limande à queue jaune, et les marais salants de l'île Boot sont fréquentés à l'automne par les chasseurs de sauvagine.

Bien qu'aucune étude socioéconomique particulière n'ait été menée concernant cette aire protégée, des relevés plus généraux ont permis de faire ressortir la valeur que le public canadien accorde aux habitats réservés à la faune (Environnement Canada, 1991).

2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES

2.1 HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES

La partie des zones sèches, du côté du bassin de l'île Boot, est située à environ 6 m au-dessus du niveau de la mer (au-dessus de la mer) et a été autrefois exploitée comme terre agricole. Elle est couverte par un peuplement dense d'épinettes blanches qui suit la ligne générale de la paroi de la falaise avec, en périphérie de cette zone forestière, un couvert arbustif et herbacé bien protégé. Le marais salant est constitué d'alluvions fertiles abandonnées par la décrue des eaux de marée chargées de limon du bassin Minas (Roland, 1982). Des communautés végétales typiques des marais salants (Hanson, 2004) sont observables dans tout le marais, la spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*) et la spartine étalée (*Spartina patens*) étant les espèces dominantes. Deux fois par jour, les marées hautes remplissent la zone du chenal à l'embouchure de la rivière de Gaspereau ainsi que les nombreux ruisseaux de marée qui parsèment le marais (Smith, 1967)(Figure 8). Le « bout » est devenu une île lorsque les marais salants qui étaient autrefois reliés au continent ont été submergés par les marées. Ce processus d'érosion se poursuit et est particulièrement prévalent le long de la côte nord de l'île, qui est adjacente à la zone forestière. Voir Annexe I : Liste des plantes de la réserve nationale de faune de l'Île Boot pour obtenir de plus amples renseignements.

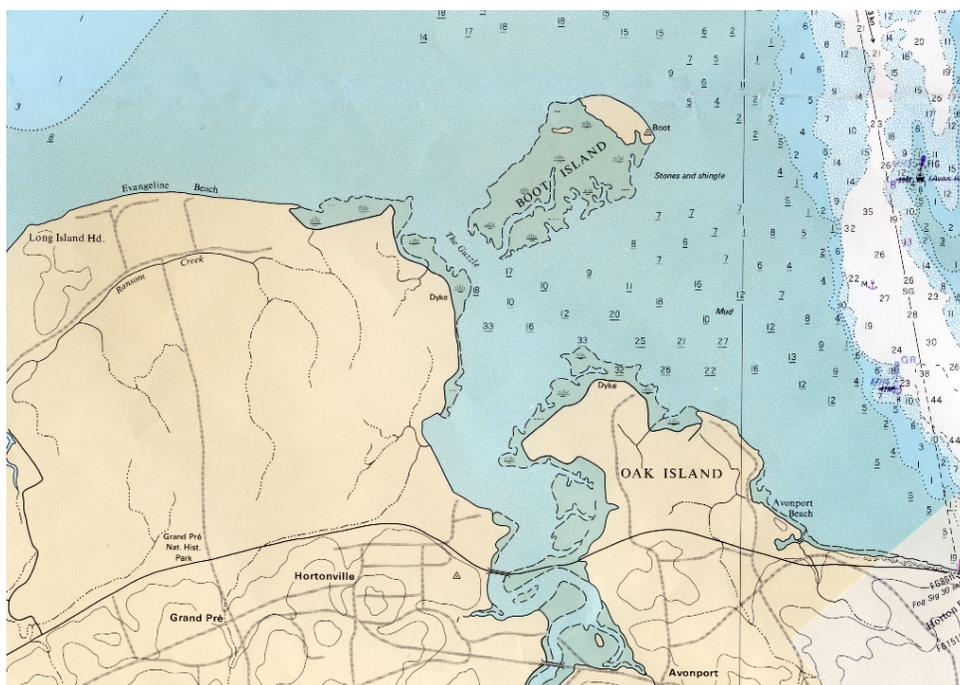


Figure 8 : Carte marine « Nova Scotia-Bay of Fundy, Avon River and Approaches no 4140 », d'après les relevés de 1969, illustrant l'île Boot et « la Guzzle ». Remarque : les sondages sont exprimés en pieds. Source : Service hydrographique du Canada, 1982

2.2 FAUNE

2.2.1 Oiseaux

Les eaux et les battures du bassin Minas soutiennent une grande diversité d'oiseaux migrants, notamment des oiseaux de rivage (Environnement Canada et ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, 1994). Les rapports d'inspection font état de la présence de 30 espèces d'oiseaux sur ou autour de l'île Boot (1984-2008) (Annexe II : Liste des oiseaux de la réserve nationale de faune de l'île Boot). On observe, sur l'île Boot, la reproduction de quatre espèces d'oiseaux nichant en colonies, dont le Cormoran à aigrettes, le Grand héron, le Goéland argenté et le Goéland marin. On trouvera ci-après un résumé de l'activité des colonies d'oiseaux nicheurs dans la réserve nationale de faune.

1) **Cormoran à aigrettes** – En 2008, 243 nids de Cormorans à aigrettes ont été dénombrés sur l'île Boot. Depuis 1984, la colonie compte, de façon constante, plus de 100 nids, avec un pic à plus de 300 nids enregistré entre 1996 et 2000. L'effort de nidification de cette espèce et du Grand héron ont raccourci la durée de vie de nombreuses épinettes blanches dans la partie nord de l'île, à cause des fientes des oiseaux (dépôts blancs) qui recouvrent la végétation (MacKinnon et Kennedy, 2006). Au rythme où meurent les grands arbres, les cormorans pourraient devoir, jusqu'à un certain point, nicher sur les bords de la falaise, où ils seront plus vulnérables à la prédation par des mammifères (p. ex., les coyotes et les visons) (Figure 9 et Annexe II).

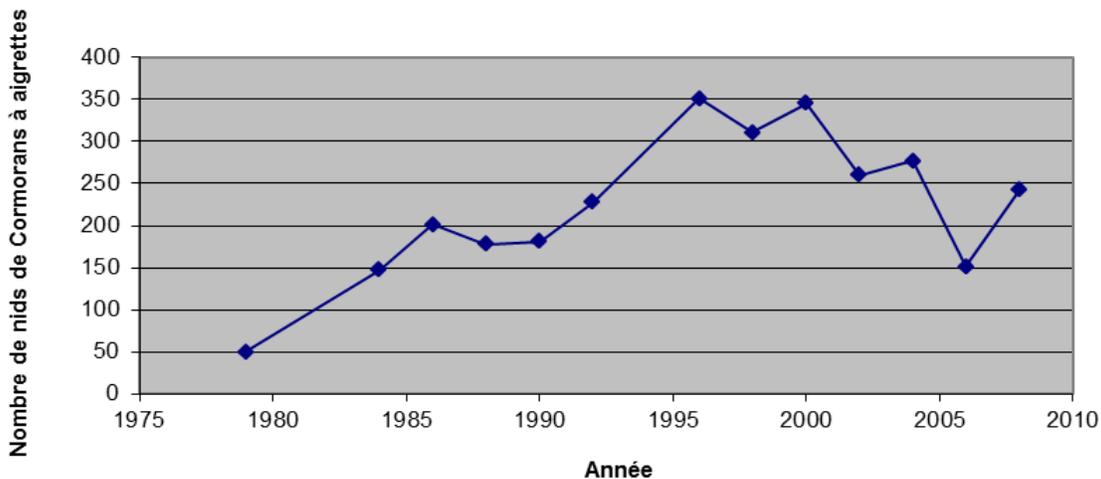


Figure 9 : Nombre de nids de Cormorans à aigrettes dans la réserve nationale de faune de l'île Boot

2) Grand héron – En 2008, 52 nids de Grands hérons ont été dénombrés sur l'île Boot. Les relevés ont permis de recenser 50 nids par an depuis 1984 (avec un creux de 44 nids en 1984 et un pic de 73 nids en 2002). Comme il en a été fait mention précédemment à propos des cormorans, le déclin rapide des arbres qui restent sur l'île et la compétition pour les sites de nidification soumettent ces oiseaux à des pressions supplémentaires. Les hérons nicheront sur le sol (comme dans le refuge d'oiseaux migrateurs du Lac Haley et de la réserve nationale de faune de l'île Sea Wolf), mais il ne s'agit pas là d'un site de prédilection pour la nidification de cette espèce. L'établissement des hérons sur l'île Boot aux alentours de 1964 semble avoir découlé de l'abandon d'une petite colonie nichant sur le continent (aucun détail n'est disponible) (Figure 10 et Annexe II).

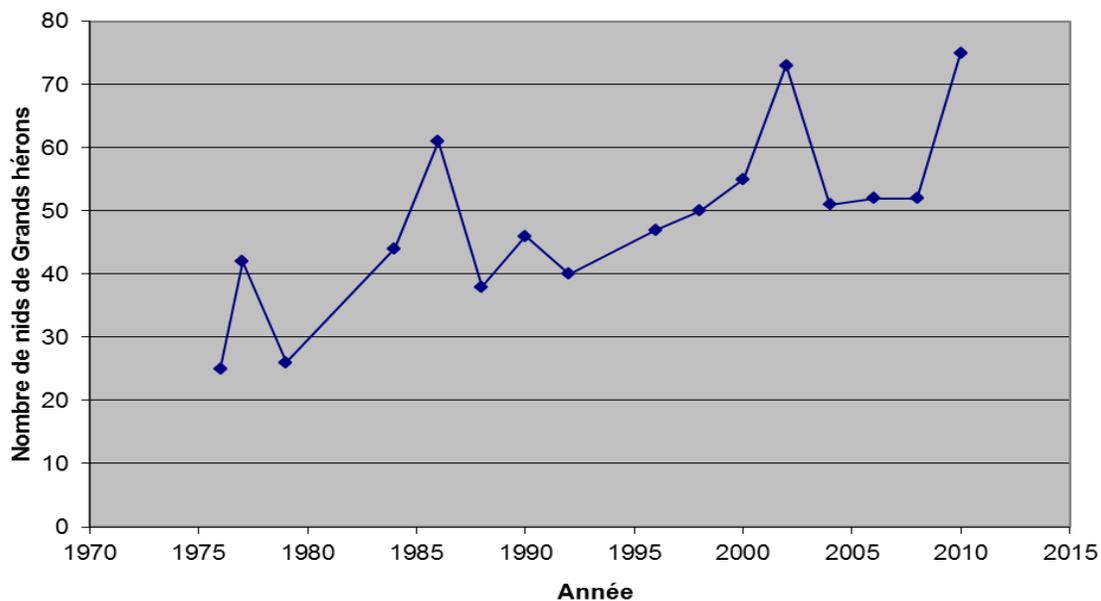


Figure 10 : Nombre de nids de Grands hérons dans la réserve nationale de faune de l'île Boot

3) **Goéland argenté** – Le nombre de nids de Goélands argentés a diminué, passant de 600 nids au milieu des années 1980 à seulement 13 nids en 2008. Bon nombre de facteurs peuvent avoir contribué à ce déclin, y compris la réduction de la disponibilité de la nourriture en raison de la fermeture des dépotoirs à ciel ouvert locaux, de la prédation par les coyotes qui fréquentent l'île et des pressions du Goéland marin, plus agressif, qui partage l'espace de nidification (Figure 11 et Annexe II).

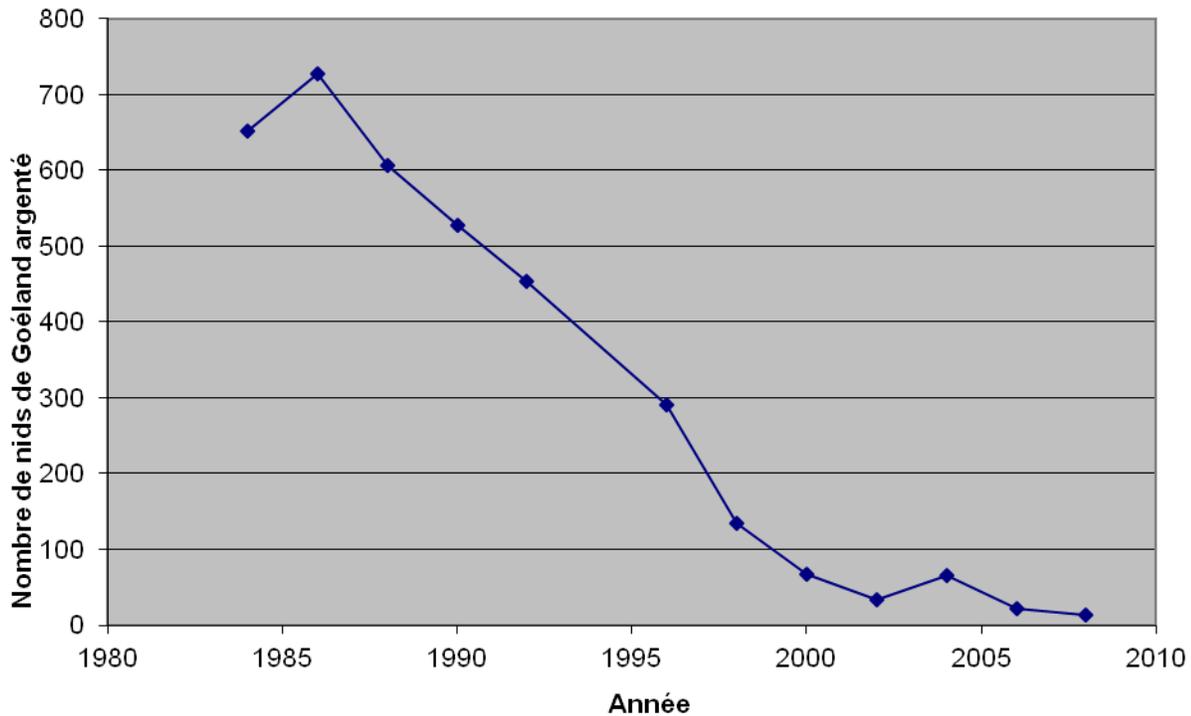


Figure 11 : Nombre de nids de Goélands argentés dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot

4) Goéland marin – Le nombre de nids de Goélands marins a augmenté, passant de 1 005 en 1976 à environ 1 300 en 1984. Les effectifs sont donc restés les mêmes, ou ont légèrement augmenté pour atteindre un pic de 1 467 nids en 1992. Depuis 1998, le nombre de Goélands marins nicheurs a affiché un déclin (bien que moins prononcé que celui de Goélands argentés), avec 998 nids recensés en 2008. Les Goélands marins semblent dominer une grande partie de l'habitat de nidification de l'île Boot. L'espèce niche sur l'île Boot en deux colonies distinctes. L'une d'elles est répartie sur l'ensemble de l'île principale. L'autre est située dans une zone sèche surélevée au milieu du marais salant, zone connue sous le nom d'île de Cyril (ou « petite île Boot ») (Figure 12) (voir aussi Annexe III)

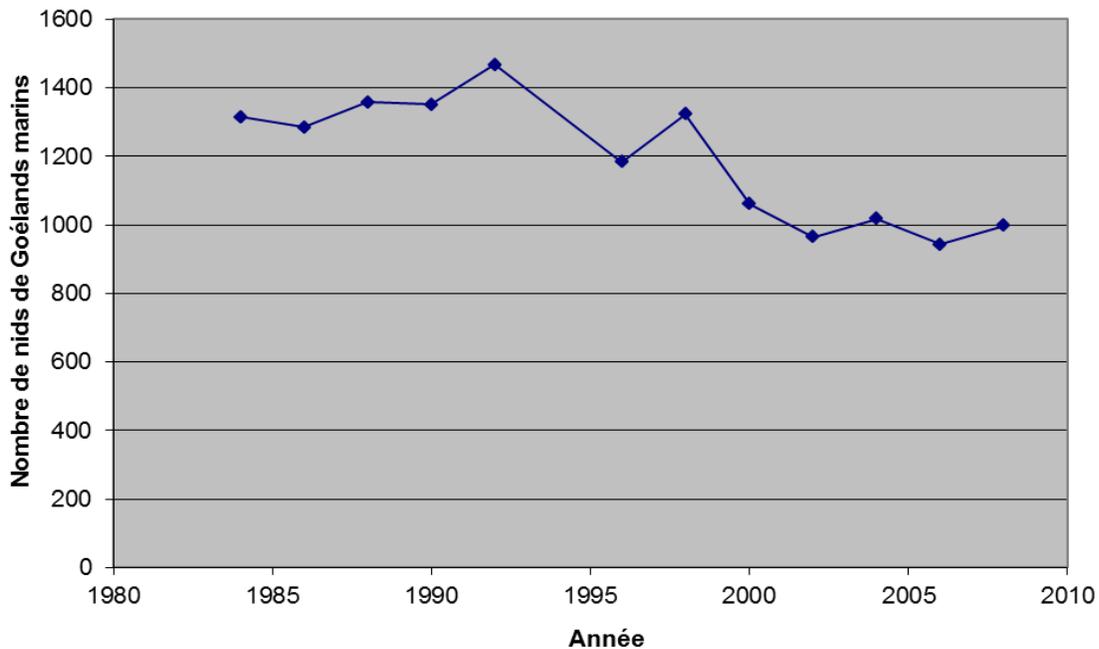


Figure 12 : Nombre de nids de Goélands marins dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot

De grands nombres d'oiseaux de rivage fréquentent le bassin Minas chaque année en juillet et en août au cours de leur migration vers le sud (Elliot, 1977; Hicklin, 1981; Hicklin, 1984; Mawhinney, 1991, Gilliland, 1992, Mawhinney *et al.*, 1993). L'un des plus importants dortoirs d'oiseaux de rivage est la plage Évangéline, à 3 km à l'ouest de l'île Boot. Bien que l'île Boot ne soit pas immédiatement entourée de vastes vasières, de grands nombres d'oiseaux de rivage utilisent les ruisseaux et les marais salants de la zone intertidale.

On observe souvent des pygargues à tête blanche sur l'île Boot et, en 2008, un nouveau nid a été découvert à la lisière des arbres, à proximité des colonies de Grands hérons et de Cormorans à aigrettes.

Des inspections sont menées sur l'île tous les deux ans. Elles comprennent un relevé des colonies d'oiseaux nicheurs (nombre de nids et d'adultes). Le taux d'érosion côtière et des observations d'autres espèces sauvages sont également pris en note.

Les observations d'autres oiseaux sont résumées à l'annexe II.

2.2.2 Mammifères

Parmi les mammifères qui fréquentent l'île Boot, on observe une abondance de Campagnols des prés (*Microtus pennsylvanica*) et un nombre probablement moins important et en déclin de Campagnols de Gapper (*Clethrionomys gapperi*) ainsi que des visites fréquentes liées à la recherche de nourriture de Coyotes de l'Est (*Canis latrans*) et de visons (*Mustela vison*) pendant les mois d'été (MacKinnon *et al.*, 2007). Aucune autre espèce de mammifères n'a été enregistrée.

2.2.3 Reptiles et amphibiens

Aucune espèce de reptile ou d'amphibien n'a été documentée à ce site.

2.2.4 Poissons

De nombreux ruisseaux de marée traversent la partie de l'île Boot qui est constituée de marais salants. On observe également des cuvettes de marée dans le marais salant, à marée basse. Parmi les espèces qui devraient être présentes dans les marais salants-cuvettes de marées figurent le Fondule barré (*Fundulus majalis*) et l'Épinoche à quatre épines (*Apeltes quadracus*).

2.3 ESPÈCES EN PÉRIL

Aucune espèce en péril ne se reproduit sur l'île Boot, bien que l'on observe la présence de Faucons pèlerins (*Falco peregrinus*) de passage au printemps et à l'automne et que l'on ait signalé la présence d'un Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) en mai 2006.

Deux espèces de plantes sont à signaler : l'ive arbustive (*Iva frutescens*) et le suéda maritime américain (*Suaeda calceoliformis*) (Newel *et al.*, 2006) (Tableau 3). Ces espèces sont rares au Canada, mais elles sont fréquemment observées dans les marais salants en Nouvelle-Angleterre (Bertness, 2007).

Tableau 3 : Espèces végétales rares observées dans la Réserve nationale de faune de l'île Boot.
Remarque : Ce tableau énumère les espèces affichant une cote infranationale (provinciale) du Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique (CDCCA) de S3 ou moins.
Source : Newell et al., 2006

Nom commun et scientifique de l'espèce	Cote du CDCCA	Commentaires
Ive arbustive (<i>Iva frutescens</i>)	S2SE	Une combinaison de deux cotes indique une incertitude au sujet de la rareté de l'élément. Dans le cas présent, il semble y avoir une incertitude concernant l'origine de cette espèce, indigène ou exotique. S'il s'agit d'une espèce indigène, elle affiche une cote de rareté assez élevée. L'espèce a été observée à deux endroits sur l'île Boot, dans la partie supérieure du marais salant.
Suéda maritime américain (<i>Suaeda calceoliformis</i>)	S2S3	Il s'agit d'une identification provisoire. Il est recommandé d'obtenir une confirmation de la part d'un botaniste connaissant bien la famille des chénopodiacées (famille des violettes). Des végétaux que l'on pense appartenir à cette espèce ont été trouvés sur une plage de sable près de l'extrémité est de l'île Boot.

3 DÉFIS LIÉS À LA GESTION ET MENACES

Un certain nombre de défis potentiels liés à la gestion du site Ramsar que constitue l'anse sud du bassin Minas ont été décrits dans le plan de gestion élaboré pour ce site (Environnement Canada et ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, 1994). À ce titre, bon nombre de ces facteurs ont une incidence directe sur le succès de la gestion de la réserve nationale de faune de l'Île Boot. On trouvera ci-après un résumé des défis les plus préoccupants.

3.1 RÉCOLTE DE VERS D'APPÂT

Le ver de vase (*Glycera dibranchiate*) est un grand ver polychète qui peut atteindre une longueur maximale de 34 cm (Klawe et Dickie, 1957). Cette espèce est un appât très apprécié pour la pêche sportive en mer le long de la côte est de l'Amérique du Nord. Pour le récolter, on creuse dans les vasières intertidales au moyen d'un instrument tout usage à courte poignée (pic à pomme de terre modifié). Le ver de vase, ainsi exposé, est ensuite extrait. C'est en utilisant cette méthode que de nombreux hectares de battures sont retournés chaque année, et certaines populations de vers de vase ont été décimées de cette manière aux États-Unis. Actuellement, les pressions imposées par la récolte semblent être tolérables, et la zone située autour de l'île Boot est fermée à la récolte des vers d'appât (Environnement Canada et ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, 1994; Shepherd, 1994; Westhead, 2005; Pêches et Océans Canada, 2009). Par le passé, l'île Boot a servi de camp de base pour certaines activités de récolte de vers d'appât.

3.2 TOURISME

Le kayak de mer est une activité récréative en pleine croissance. De plus en plus, des zones uniques et précédemment inaccessibles sont vantées comme des terres d'aventure d'un jour, que ce soit pour les tours guidés ou dans le matériel promotionnel de l'industrie touristique. Les eaux qui entourent l'île Boot sont vantées comme un secteur propice au kayak de mer, bien que la fréquence ou la durée de l'activité à proximité de l'île ne soit pas actuellement connue. Des signes de pique-nique ou de camping temporaire dans la zone d'accostage des bateaux donnent à penser qu'il s'y déroule certaines activités au cours des mois d'été. Comme l'ensemble de la zone sèche de l'île est occupée par les colonies d'oiseaux nicheurs, toute visite prolongée de l'île ou toute navigation à proximité des falaises adjacentes à la colonie de hérons peut perturber les oiseaux de façon importante. Les Grands hérons, par exemple, abandonneront rapidement, non seulement leur nid, mais parfois la colonie tout entière en raison de telles perturbations.

En outre, la nature sauvage de l'île Boot, en tant qu'aire protégée, offre d'excellents avantages en matière d'habitat pour les colonies d'oiseaux nicheurs.

3.3 PUISSANCE DES MARÉES

On assiste actuellement à un regain d'intérêt à l'égard du développement de la production d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy. Les recherches menées dans les années 1970 ont fait ressortir des préoccupations concernant l'utilisation de cette technologie, car les plans initiaux prévoyaient la mise en place de barrages marémoteurs capables de contenir la totalité de la marée (Smith et Hicklin, 1984). Les propositions actuelles sont considérées comme ayant moins d'incidence potentielle que les technologies initiales, car il s'agit de dispositifs au fil de l'eau; toutefois, les répercussions réelles sur les vasières ou sur les zones humides adjacentes doivent faire l'objet d'études supplémentaires (Isaacman et Daborn, 2011).

3.4 ÉROSION CÔTIÈRE ET PERTE D'HABITATS

L'île Boot était autrefois reliée au continent par un marais salant qui se trouvait à l'est de Grand Pré nord. Un chenal, connu sous le nom de « la Guzzle », a fini par éroder les sols formant la base de ce marais, ce qui a donné naissance à l'île. La perte de rivages se produit toujours à une vitesse considérable, comme le montre la comparaison des photographies aériennes prises en 1946 et en 2002 (Figure 13). Le long et sinueux chenal qui se trouvait sur le côté ouest du marais en 1946 a complètement disparu en 2002. La zone qui se trouve immédiatement au nord de l'île Cyril a vu sa forme profondément modifiée. Plus encore, la zone sèche de l'île principale, du côté de la mer, a également reculé, bien que sa forme générale en croissant soit demeurée inchangée.

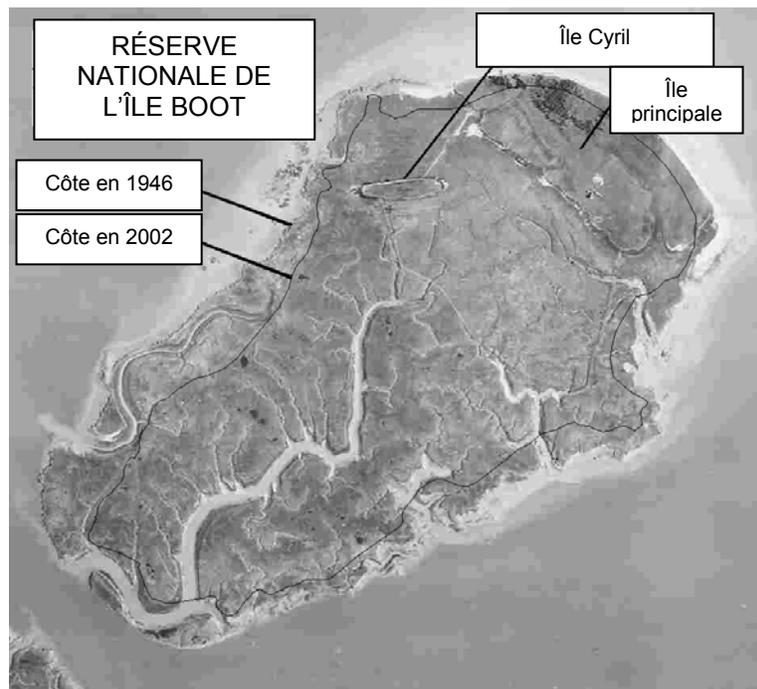


Figure 13 : Réserve nationale de faune de l'île Boot, en Nouvelle-Écosse, érosion côtière entre 1946 et 2002. Photographie aérienne prise en 1946, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Canada, A10178-5

Comme les hérons et les cormorans nichent dans la zone boisée, au voisinage immédiat des falaises en érosion, cette perte de terres s'est traduite par une perte d'habitats. Les terres qui se trouvent dans la zone sèche présentent peu ou pas de succession forestière, de sorte que la vitesse à laquelle se perdent des terres boisées dépasse de loin le taux de renouvellement. Les taux d'érosion dans la partie nord de l'île varient chaque année et dans l'espace (Tableau 4 et Figure 14). L'extrémité ouest de l'île a connu un recul moyen du trait de côte de 1,0 à 1,3 m/an, tandis que dans la partie est, ce recul s'est établi à moins de 0,7 à 1,0 m/an (1992-2008). L'éventail des taux d'érosion peut refléter la direction des vents dominants et des tempêtes qui ont eu la plus grande incidence sur l'île (Figure 15).

Tableau 4 : Mesures de l'érosion côtière dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot, 1992-2008.
Remarque : voir Figure 14 pour l'emplacement des transects

Point géodésique		Distance entre le point géodésique et la paroi de la falaise (m)								Changement total 1992 à 2008	Changement moyen par année
Numéro	Nom	1992	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008		
1	champ	26,9	22,4	21,1	19,4	18,4	17,9	16,5	15,3	11,6	0,7
2	bordure du champ	31,1	27,1	25,5	24,7	22,3	22,1	20,1	20,1	11,0	0,7
3	fosse d'aisance	30,1	24,5	23,3	19,2	19,1	16,7	14,9	12,8	17,3	1,1
4	trou	38,1	33,4	31,6	29,6	29,1	25,3	NE	21,7	16,4	1,0
5	forêt	26,1	22,4	20,4	17,0	17,0	15,0	13,7	11,0	15,1	0,9
6	vieux fauteuil (chablis)	26,7	20,3	17,5	15,0	12,8	9,8	8,3	6,7	20	1,3
7	polynie	23,5	16,4	13,4	11,9	9,5	7,6	6,6	4,2	19,3	1,2
8	bout de l'île	25,3	17,5	15,2	14,8	9,6	8,5	5,5	4,1	21,2	1,3

NE = non enregistré

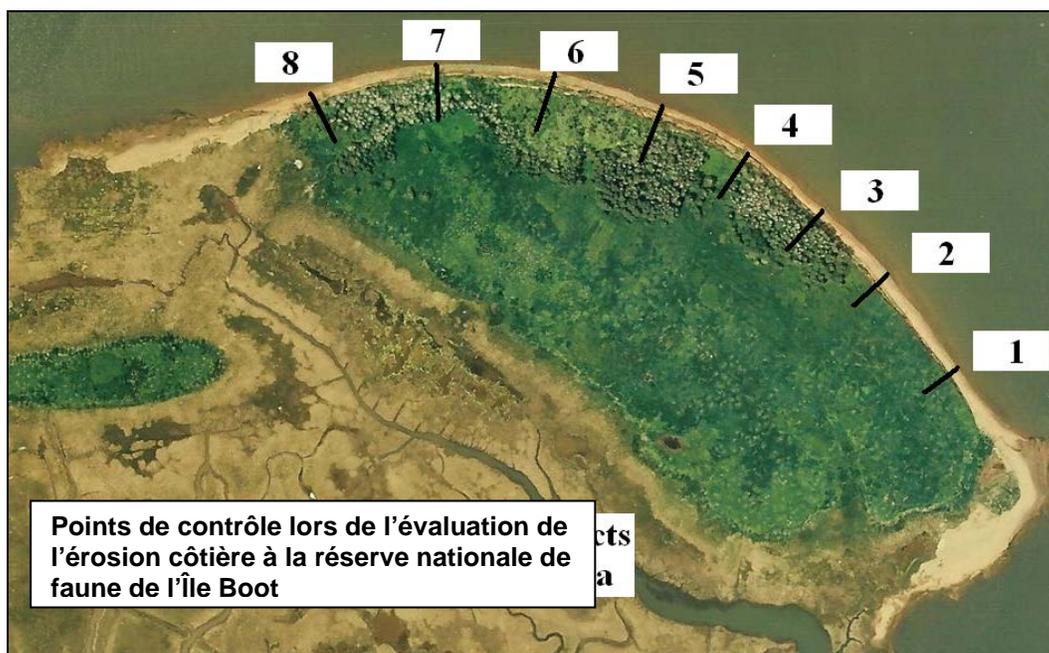


Figure 14 : Emplacement des points de contrôle 1 à 8, transects pour l'évaluation de l'érosion côtière, réserve nationale de faune de l'Île Boot, en Nouvelle-Écosse. Photo : 1992 Photo n° 92305-86, 21H/1, 92-06-18



Figure 15 : « Terrassement » causé par l'érosion dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot, 2008. © Environnement Canada/Service canadien de la faune, photo : C. MacKinnon

Les boisés de l'intérieur de l'île affichent un taux élevé de changement, qui est principalement dû au guano et aux déchets de poissons éliminés par les hérons et les cormorans qui entraînent la mort des arbres. La zone boisée est également la plus vulnérable à l'érosion. La forêt, adjacente aux falaises, s'étend sur environ 450 à 500 m le long de la partie la plus au nord de la limite de l'île. Toutefois, la largeur de la zone arborée n'atteint qu'environ 55 m en moyenne (les parties les plus larges pouvant atteindre jusqu'à 80 m) (Figure 16). D'après un « scénario de la pire éventualité » (transect numéro 8, 1,4 m d'érosion/année) la totalité de la zone boisée, qui abrite les hérons et des cormorans, pourrait disparaître dans 40 à 60 ans.



Figure 16 : Zones sèches de l'île Boot et « île de Cyril » voisine. Photo : 1977 Photo n° A-77301 –61, 21H/1, W., 3-7-77

3.5 INCIDENCE PRÉVUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le climat de l'île Boot est classé dans la catégorie « atlantique » et la zone est située dans l'« écozone maritime de l'Atlantique » et l'écorégion des « basses terres d'Annapolis-Minas ». Dans cette écorégion, le climat est fortement influencé par l'océan Atlantique. Des vents forts, une humidité élevée et la présence de brouillards sont caractéristiques durant les mois d'été et d'automne. Dans la région, les étés sont généralement frais et humides, tandis que les hivers sont doux et humides. La température annuelle moyenne se rapproche de 6 °C, avec une température estivale moyenne de 14,5 °C et une température hivernale moyenne de -3 °C. Les précipitations annuelles moyennes varient de 1 100 à 1 400 mm. Des amplitudes de marées d'environ 10 m sont enregistrées dans cette partie du bassin Minas. Des analyses récentes semblent indiquer que le climat régional pourrait évoluer vers des hivers plus doux et des nuits d'été plus chaudes, avec une température annuelle moyenne qui passerait de 6 °C à 10 °C (Adam Fenech, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, données non publiées).

Depuis 1992, le Service canadien de la faune effectue une surveillance des taux d'érosion le long des parois nord-ouest et nord-est des falaises de l'île Boot, et enregistre un taux de perte annuel d'environ un mètre (Tableau 4). Le taux d'érosion semble être plus important le long de la côte nord, une zone où l'île pourrait être plus exposée aux tempêtes et aux conditions météorologiques sévères. Cependant, une comparaison des photographies aériennes prises entre 1946 et 2002 montre une réduction importante de la taille de l'île et ce, dans toutes les directions (Figure 13).

La plupart des régions de la partie supérieure de la baie de Fundy ont connu une élévation du niveau de la mer (combinée avec l'affaissement du littoral) d'environ 13 m au cours des 4 000 à 5 000 dernières années (Shaw, 1998). On estime actuellement que l'affaissement de la croûte terrestre dans la partie supérieure de la baie de Fundy pourrait atteindre 20 cm/100 ans (Koozhare,

2005) et s'accompagner de changements induits par le climat comme l'élévation du niveau de la mer qui s'établirait à 90 cm/100 ans si l'on considère les émissions actuelles de gaz à effet de serre (Rahmstorf, 2007). Au fur et à mesure que le niveau de la mer s'élèvera, la zone sèche de l'île Boot devrait connaître une augmentation de l'érosion.

4 BUTS ET OBJECTIFS

4.1 VISION

La vision à long terme concernant la réserve nationale de faune de l'Île Boot est la conservation grâce à l'entretien de l'habitat des espèces fauniques et florales indigènes, avec une priorité donnée aux colonies d'oiseaux nicheurs qui fréquentent l'île.

4.2 BUTS ET OBJECTIFS

La réserve nationale de faune de l'Île Boot a été créée afin de protéger les divers habitats d'oiseaux qui sont présents sur ce site côtier. Ce but est conforme à la « Politique des espèces sauvages pour le Canada » (Environnement Canada, 1990), laquelle stipule que l'objectif d'une réserve nationale de faune est : « *de maintenir et d'améliorer la santé et la diversité des espèces sauvages du Canada dans l'intérêt de ces dernières et au bénéfice des générations présentes et futures de Canadiens* ».

À l'échelle internationale, la réserve nationale de faune de l'Île Boot est classée en vertu des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature pour les aires protégées en tant qu'aire protégée de catégorie IV. Le site est protégé pour assurer la préservation des espèces et la diversité génétique et pour y mener des activités de surveillance et de recherche scientifique. Il ne constitue pas une destination touristique ou un lieu de sensibilisation du public. Bien qu'il n'en soit pas fait la promotion, les visites du public ne sont pas interdites en dehors de la saison de reproduction des oiseaux, et certaines activités traditionnelles sont autorisées.

À l'heure actuelle, le principal but en matière de gestion de la réserve nationale de faune de l'Île Boot est de veiller à ce que les colonies d'oiseaux et d'autres espèces sauvages qui nichent ou résident à cet endroit soient protégées des perturbations extérieures de sorte que le potentiel des processus biologiques naturels soit optimisé.

Les buts et objectifs précis sont les suivants :

But 1 : L'habitat nécessaire au soutien des colonies d'oiseaux de mer nicheurs sera entretenu.

- a. Objectif : Les habitats forestiers seront entretenus afin que les populations d'oiseaux migrateurs nichant dans ces habitats soient soutenues ou que des lieux de résidence ou habitats soient créés, rétablis ou entretenus grâce à des mesures de gestion actives. Compenser la perte d'habitats forestiers due à l'érosion côtière en plantant des épinettes blanches de sorte que la superficie des aires de nidification des colonies d'oiseaux ne décline pas. Deux hectares supplémentaires de nouveaux habitats forestiers seront plantés d'ici 2025.

4.3 ÉVALUATION

Une surveillance annuelle sera effectuée dans la mesure où les ressources financières et humaines le permettront. Le plan de gestion lui-même sera examiné dans cinq ans, puis tous les dix ans. L'évaluation prendra la forme d'un examen annuel des données de surveillance obtenues dans le cadre des projets de surveillance et de recherche décrits ci-après. Ces données, de même que l'examen annuel, seront utilisées pour éclairer la gestion future et permettront d'évaluer la contribution du gouvernement fédéral au respect des mandats d'Environnement Canada en vertu desquels l'aire protégée a été créée.

Le but en matière de gestion de l'île Boot sera respecté et évalué régulièrement grâce à la mise en œuvre d'un programme de surveillance à long terme dont font partie les visites sur le terrain tous les deux ans. Ces données, de même que les renseignements recueillis, seront intégrées dans des initiatives de conservation d'espèces de plus vaste portée et dans les révisions du plan de gestion où et quand cela sera approprié ou requis. Tout ajout important de nouvelle information pourra être annexé au document (au besoin) afin d'aider à la gestion du site et à la prise de décisions.

Tableau 5 : Approches de gestion pour la réserve nationale de l'île Boot

Menaces et défis de gestion	Buts et objectifs	Approches en matière de gestion
<p>La perte de rivages se produit à une vitesse considérable, et entraîne une perte importante d'habitats de marais et de forêts pour les oiseaux nicheurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la perte de forêt en raison des activités de nidification du Cormoran à aigrettes et du Grand héron s'ajoute aux pertes dues à l'érosion; l'ensemble de la zone boisée pourrait disparaître dans 40 à 60 ans; ▪ les effets attendus des changements climatiques devraient accélérer l'érosion des rivages. 	<p>1.1. a) Conserver des zones boisées dans la réserve nationale de faune de l'île Boot pour les colonies d'oiseaux nicheurs (plus précisément le Cormoran à aigrettes et le Grand héron).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reboisement de deux hectares de champs de succession précoce (terres agricoles abandonnées) pour compenser la perte forestière due à l'érosion. On a procédé à la plantation à petite échelle d'épinettes blanches (<i>Picea glauca</i>) tolérantes au sel au bas de la pente qui prolonge la paroi de la falaise en érosion (environ 300 arbres par site d'inspection). <p>Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des stations de surveillance de l'érosion côtière ont été mises en place sur l'île Boot pour mesurer le taux de perte. ▪ Des photographies aériennes ont été prises à intervalles réguliers au cours des derniers 65 ans aux fins de la comparaison et de l'évaluation du taux de changement dû à l'érosion de l'île Boot.

5 APPROCHES DE GESTION

La présente section décrit les approches possibles en matière de gestion de la réserve nationale de faune de l'Île Boot. Des mesures de gestion particulières seront déterminées au cours du processus annuel de planification du travail et mises en œuvre dans la mesure où les ressources humaines et financières le permettront.

Globalement, les principales menaces qui pèsent sur l'île sont l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des taux d'érosion qui en résulte. Toutes les mesures de protection possibles contre l'érosion côtière sont trop coûteuses et d'une efficacité discutable. En conséquence, les mesures de gestion reposeront sur des éléments que l'on peut traiter efficacement avec des ressources limitées.

5.1 GESTION DE L'HABITAT

Le récent déclin enregistré dans la zone boisée de l'île, dû en partie à l'érosion, en partie à la mort des arbres causée par les oiseaux nicheurs, représente la menace la plus pressante. Pour compenser partiellement cette perte, on a procédé à une plantation limitée d'épinettes blanches (*Picea glauca*) tolérantes au sel en bas de la pente qui prolonge la paroi des falaises en érosion (environ 300 arbres par site d'inspection). À l'heure actuelle, la plantation de semis a remporté un succès limité, car les jeunes arbres sont fréquemment arrachés et utilisés par les Goélands marins pour la confection de leur nid.

5.2 PLANTES EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES

Les plantes non indigènes que l'on trouve sur l'île sont présentes depuis la colonisation et ne sont généralement pas envahissantes, c'est pourquoi ces espèces naturalisées sont considérées comme distinctes des espèces végétales exotiques et envahissantes dont l'apparition est plus récente. Dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot, on ne décèle pas de menace importante posée par des espèces végétales exotiques ou envahissantes depuis 2010. Les activités de surveillance qui sont menées sont suffisantes pour déceler la présence de ces espèces.

Newell *et al.* (2006) ont recueilli des renseignements supplémentaires sur la communauté végétale. Ces auteurs ont comparé les nombres relatifs d'espèces végétales indigènes et non indigènes dans différents habitats de la réserve nationale de faune de l'Île Boot. Les divers habitats de marais salants affichent une composition en espèces de plantes indigènes de 100 %, tandis que les zones sèches, notamment les falaises, affichent une composition en espèces de plantes non indigènes supérieure (par rapport aux plantes indigènes) (Tableau 6 : Pourcentage des espèces de plantes exotiques ou non indigènes qui se trouvent dans chaque type d'habitat de l'île Boot (Newell *et al.*, 2006)).

Tableau 6 : Pourcentage des espèces de plantes exotiques ou non indigènes qui se trouvent dans chaque type d'habitat de l'île Boot (Newel et al., 2006)

Plage de sable	Zone sèche boisée	Zone sèche ouverte (champs)	Zone sèche de l'« île »	Paroi du talus (falaise)	Partie supérieure du marais salant	Partie intermédiaire du marais salant	Partie inférieure du marais salant (zone intertidale)	Cuvette de marée et barachois
22,7 %	27,3 %	35,1 %	28,6 %	51,4 %	4,5 %	0 %	0 %	0 %

5.3 GESTION DE LA FAUNE

5.3.1 *Espèces en péril*

Grâce à la mise en œuvre d'un programme de réintroduction du Faucon pèlerin dans les années 1980, il existe maintenant un certain nombre de sites de nidification actifs dans la partie supérieure de la baie de Fundy. Des zones de concentration importante d'oiseaux de rivages, comme l'île Boot, sont souvent fréquentées par des faucons en quête de nourriture. Aucune mesure de gestion particulière n'est nécessaire.

5.4 SURVEILLANCE

La réserve nationale de faune de l'Île Boot fera l'objet d'une visite de surveillance tous les deux ans et ce, en raison de son éloignement et des possibilités limitées d'accès en toute sécurité. Comme en témoignent les buts et objectifs décrits ci-devant, ces inspections du site porteront notamment sur la surveillance des taux d'érosion côtière (objectif 1.1) ainsi que sur la surveillance biologique (populations d'espèces sauvages, notamment les colonies d'oiseaux). Durant les inspections, les observations d'autres changements de l'habitat, tels que les changements dans la composition végétale de l'habitat de nidification découlant de la présence de plantes indigènes, non indigènes, exotiques et envahissantes seront enregistrées. Les changements importants qui touchent l'île (taille et perte de végétation) peuvent être surveillés à distance à l'aide de photographies aériennes obtenues par Services Nouvelle-Écosse tous les dix ans (objectif 1.1).

L'île Boot est peu fréquentée par le public et peu visitée; les visites sont déconseillées durant la saison de nidification des oiseaux de mer. En outre, l'île ne compte pas d'installations, de quelque nature que ce soit, qui pourraient donner lieu à des exigences officielles en matière de gestion visant à mettre un frein aux utilisations non voulues ou non désirables par le public. Le calendrier des inspections permanentes du site, qui concernent notamment la mise en place ou le remplacement de la signalisation réglementaire de la réserve nationale de faune, est présentement adéquat pour ce qui est de la surveillance de l'île.

5.5 RECHERCHE

On envisage de délivrer des permis pour les activités de recherche lorsque les résultats de celles-ci seraient susceptibles de :

1. accroître nos connaissances à l'égard de la disponibilité des ressources alimentaires et de l'influence sur les colonies d'oiseaux de mer nicheurs;
2. accroître nos connaissances sur les répercussions de l'élévation du niveau de la mer sur les taux d'érosion côtière et sur les stratégies d'adaptation possibles.

Pour demander un permis de recherche dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot et pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec :

Réserve nationale de faune – Demande de permis
Environnement Canada, Service canadien de la faune
17, allée Waterfowl, C.P. 6227
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Les demandes de permis doivent être acheminées à : Permi.Atl@ec.gc.ca

5.6 INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le caractère unique de l'île Boot et son importance en tant que soutien d'une colonie d'oiseaux nécessitent que l'on informe et sensibilise le public « à une certaine distance ». Le site Web sur les aires protégées du Service canadien de la faune fournira de l'information écrite sur cette réserve nationale de faune ainsi que des représentations visuelles des ressources écologiques et des caractéristiques physiques du site.

6 AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS

Dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats, les activités humaines dans les réserves nationales de faune sont restreintes et contrôlées en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Ce règlement établit les activités qui sont interdites (paragraphe 3(1)) dans les réserves nationales de faune et fournit au ministre de l'Environnement des mécanismes d'autorisation de certaines activités qui y sont autrement interdites. Le règlement confère également au ministre le pouvoir d'interdire l'accès aux réserves nationales de faune.

La pratique d'activités dans les réserves nationales de faune n'est autorisée que si un avis émanant du ministre est publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve ou à ses limites et sous réserve des conditions dudit avis. Toutes activités sont interdites sauf si un avis publié autorise spécifiquement ces dernières. Toutefois, le ministre de l'Environnement peut délivrer un permis autorisant certaines activités.

6.1 INTERDICTION D'ACCÈS

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le ministre peut interdire l'accès à une réserve de faune en émettant un avis qui sera publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve de faune ou à ses limites. Le ministre peut émettre un tel avis s'il croit que l'accès pose un problème de santé et de sécurité publique ou qu'il est susceptible de perturber les espèces sauvages et leurs habitats.

L'entrée à la réserve nationale de faune de l'Île Boot est autorisée sans permis.

Remarque : S'il existe une divergence entre les renseignements présentés dans le présent document et l'avis, l'avis aura préséance étant donné qu'il s'agit de l'instrument juridique qui interdit l'entrée.

6.2 ACTIVITÉS AUTORISÉES

En ce qui concerne la réserve nationale de faune de l'Île Boot, l'avis autorisant les activités suivantes sera affiché à l'endroit d'accostage des bateaux (plage est) et s'accompagnera d'un panneau d'identification (panneau indicateur de la réserve de 2 pi sur 4 pi).

Les activités suivantes sont autorisées par avis dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot :

- chasse
- pêche
- piégeage
- observation de la faune
- canotage

- randonnée pédestre
- ski
- patinage
- marche en raquettes
- photographie
- cueillette de baies.

Remarque :

- Des permis provinciaux et fédéraux, comportant des limites et des « saisons », s'appliquent aux activités de chasse, de pêche et de piégeage.
- S'il y a une divergence entre les renseignements présentés dans le présent document et l'avis, l'avis aura préséance étant donné qu'il s'agit de l'instrument juridique qui autorise l'activité.

Les conditions qui s'appliquent aux activités autorisées correspondent à la vision en matière de gestion de l'île Boot, c.-à-d. maintenir et améliorer l'habitat de la faune et les plantes indigènes, en accordant la priorité aux colonies d'oiseaux nicheurs de l'île.

6.3 AUTORISATIONS

Des permis et avis autorisant une activité peuvent être émis si le ministre est d'avis que l'activité relève d'une recherche scientifique liée à la conservation des espèces sauvages ou la conservation des habitats, ou est dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats ou contribuera à la conservation de ceux-ci, ou est autrement conforme aux critères et au but de création de la réserve nationale de faune énoncés dans le présent plan de gestion.

Le ministre peut aussi poser à des permis toute condition qu'il estime nécessaire pour atténuer les impacts possibles de l'activité sur les espèces sauvages et leurs habitats et pour protéger ceux-ci.

Toutes les demandes de permis ou autorisations doivent être effectuées par écrit à l'adresse suivante :

Réserve nationale de faune – Demande de permis
 Environnement Canada, Service canadien de la faune
 17, allée Waterfowl, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique relative à la délivrance de permis ou à l'autorisation pour la tenue d'activités interdites dans des aires protégées désignées en vertu de la Loi sur les espèces sauvages du Canada et de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les*

oiseaux migrateurs (décembre 2011). Cette politique d'Environnement Canada est disponible sur le site Web des aires protégées au www.ec.gc.ca/ap-pa/Default.asp?lang=Fr&n=7FC45404-1 .

6.4 EXCEPTIONS

Les activités suivantes ne nécessiteront pas de permis ou d'autorisation :

- les activités liées à la sécurité publique, à la santé publique ou à la sécurité nationale et qui sont autorisées en vertu d'une autre loi du Parlement ou les activités qui sont autorisées en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* afin de protéger la santé d'animaux ou de végétaux;
- les activités liées à l'entretien de routine des réserves nationales de faune, à la mise en œuvre des plans de gestion et aux activités d'application de la loi menées par un agent ou un employé d'Environnement Canada.

6.5 AUTRES AUTORISATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Selon la nature des activités prévues, d'autres permis fédéraux ou provinciaux peuvent être nécessaires pour mener une activité dans la Réserve nationale de faune de l'île Boot.

Communiquez avec les bureaux régionaux, fédéraux et provinciaux de délivrance de permis pour obtenir de plus amples renseignements.

Réserve nationale de faune – Demande de permis
Environnement Canada, Service canadien de la faune
17, allée Waterfowl, C.P. 6227
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6

Province de la Nouvelle-Écosse, ministère des Ressources naturelles, Direction des
poissons et de la faune
136, rue Exhibition
Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N 4E5

7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Toute situation d'urgence environnementale concernant la réserve nationale de faune de l'Île Boot doit être déclarée au :

Bureau régional des Maritimes de la
Garde côtière canadienne,
Pêches et Océans Canada,
Téléphone : 902-426-6030 ou 1-800-565-1633

Les problèmes de santé ou de sécurité qui touchent la réserve nationale de faune de l'Île Boot et qui ne sont pas urgents doivent être déclarés à :

Environnement Canada, Service canadien de la faune
17, allée Waterfowl, C.P. 6227
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6
Téléphone : 506-364-5044

Tous les efforts raisonnables seront déployés en vue de protéger la santé et la sécurité du public, y compris aviser adéquatement les visiteurs de tout danger ou risque connu ou prévu. En outre, les employés d'Environnement Canada prendront toutes les précautions raisonnables et nécessaires pour assurer leur propre santé et sécurité et celles de leurs collègues. Cependant, les visiteurs (y compris les chercheurs et les entrepreneurs) qui ne travaillent pas directement avec Environnement Canada ou qui ne sont pas employés du Ministère sont responsables de leurs propres santé et sécurité et doivent s'efforcer, de façon raisonnable, de se tenir au courant des risques et des dangers, de s'y préparer et de faire preuve d'autonomie. Les zones naturelles sont intrinsèquement dangereuses, et les visiteurs doivent prendre les précautions appropriées en reconnaissant que le personnel d'Environnement Canada ne patrouille pas régulièrement les réserves et n'offre aucun service destiné à assurer la sécurité des visiteurs dans les réserves nationales de faune.

Les îles qui se trouvent au large, et les activités qui sont menées le long de la côte en général, soulèvent des problèmes de sécurité. De façon générale, le public doit solliciter des conseils d'expert (et en tenir compte) lorsqu'il se propose de mener des activités dans ces milieux et obtenir une formation et une accréditation spécialisée, s'il y a lieu.

La réserve nationale de faune de l'Île Boot ne comporte aucun point d'accès public désigné. Elle est géographiquement éloignée, et aucun personnel permanent n'y réside. Toute situation d'urgence doit être immédiatement déclarée aux autorités compétentes. La déclaration doit inclure la date, l'heure et la nature de l'incident ou de l'accident, l'identité de la personne qui le déclare, les

coordonnées de cette personne (à des fins de suivi) ainsi que tous les détails pertinents. Si la situation l'exige, il faut aviser plusieurs autorités dans les plus brefs délais (Tableau).

Tableau 7 : Numéros d'urgence

Numéros d'urgence pour la RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE BOOT, en Nouvelle-Écosse	
Toute situation d'urgence comportant un danger de mort	911
Police/service de sécurité incendie/ambulances	911
Gendarmerie royale du Canada (GRC), détachement de Wolfville	1-902-542-3817
Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage (déclaration des urgences aériennes et maritimes)	1-800-565-1582
Urgences environnementales (pétrole, pesticides, déversements de produits chimiques)	1-800-565-1633
Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada	1-506-364-5036
Environnement Canada – Service canadien de la faune	1-506-364-5044
Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse	1-800-565-2224

8 APPLICATION DE LA LOI

Afin de promouvoir la conformité à la *Loi sur les espèces sauvages au Canada* et au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le Service canadien de la faune d'Environnement Canada installe des pancartes qui précisent les activités autorisées dans la réserve et toutes les conditions afférentes le long des limites de la Réserve nationale de faune et à ses principaux points d'accès.

La Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada est responsable de l'application des lois fédérales et provinciales sur les espèces sauvages; elle effectuera des inspections et des enquêtes sur place et patrouillera la réserve nationale de faune afin de promouvoir la conformité à la réglementation et de prévenir les activités interdites dans la réserve.

Les agents de la Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada surveillent de façon continue la conformité à la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, à la *Loi sur les espèces en péril* et à la *Loi sur les espèces sauvages* provinciale de 1989; ils mèneront des enquêtes au besoin. Ces agents devront réagir à toute infraction à ces lois et prendre les mesures de mise en application appropriées. Le personnel du Service canadien de la faune (région de l'Atlantique) les informera des détails émanant des inspections du site qui pourraient nécessiter une enquête.

9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan de gestion sera mis en œuvre sur un horizon de 10 ans. Des plans de travail annuels seront établis selon les priorités et le cadre budgétaire. Selon les ressources disponibles et les possibilités, certaines actions pourront être devancées, reportées ou annulées. Environnement Canada favorisera une approche de gestion adaptative pour la mise en œuvre du plan de gestion. La mise en œuvre du plan sera évaluée cinq ans après la publication de celui-ci et sera fondée sur les actions présentées au tableau 5.

9.1 MANDATS ET AUTORITÉS DE GESTION

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada (région de l'Atlantique) est responsable de la gestion du site de la réserve nationale de faune de l'Île Boot.

9.2 ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION

L'évaluation prendra la forme d'un examen des données obtenues grâce à la surveillance, aux relevés, aux projets de recherche et aux ententes de collaboration présentés ci-après. Dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot, la surveillance et les relevés seront effectués tous les deux ans dans la mesure où les ressources humaines et financières le permettront. Les données recueillies seront examinées et serviront à éclairer les mesures de gestion futures de la réserve. De plus, ces données seront utilisées pour évaluer les contributions fédérales apportées en vue de permettre à Environnement Canada de remplir les mandats particuliers aux fins desquels l'aire protégée a été établie.

Ce plan de gestion sera examiné cinq ans après son approbation officielle par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, et tous les dix ans par la suite.

Les ajouts de nouvelle information pourront être annexés au document (au besoin) afin d'aider à la gestion du site et à la prise de décisions.

Tableau 8 : Stratégie pour la mise en œuvre du plan pour la réserve nationale de faune de l'Île Boot

Activité	Année									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inspection du site		x		x		x		x		x
Recensement des oiseaux nichant en colonies		x		x		x		x		x
Surveillance de l'érosion côtière		x		x		x		x		x
Plantation d'arbres		x		x		x		x		x

10 COLLABORATEURS

Aucun accord officiel n'a été conclu avec des collaborateurs ou des partenaires pour la gestion ou l'administration de la réserve nationale de faune de l'Île Boot. Cependant, d'autres agents et organismes gouvernementaux affichent des intérêts et possèdent des mandats qui sont cohérents avec la vision et les objectifs en matière de gestion de la réserve nationale de faune de l'Île Boot.

Les marais asséchés de Grand Pré et de ses environs, centrés sur le site de la région du Grand Pré de Parcs Canada, sont proposés en tant que « paysages culturels du patrimoine mondial » de l'UNESCO (UNESCO, 2009). À ce titre, l'île Boot pourrait entrer dans la sphère de compétences de l'UNESCO et devenir indirectement l'objet de pressions de nature touristique. Parcs Canada a été mis au courant du statut de l'île Boot comme aire protégée ainsi que des ressources fauniques qui sont protégées à cet endroit.

Des relations de travail étroites sont également entretenues avec le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse (Division de la faune), avec qui sont fréquemment partagées des données et de l'information concernant l'île Boot.

Les membres de la Blomidon Naturalists Society ont souvent exprimé leur désir d'être tenus informés du nombre d'oiseaux qui fréquentent l'île Boot, et cette information est fournie par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada dès l'achèvement de chaque visite d'inspection.

11 RÉFÉRENCES

- Banfield, A.W.F. 1974. The Mammals of Canada. Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada. University of Toronto Press.
- Barkhouse, H.P. 1976. A Proposal for the Acquisition of the Lands of Boot Island, King's County, Nova Scotia for the Establishment of the Boot Island National Wildlife Area. Rapport interne du Service canadien de la faune, Sackville (N.-B.)
- Barkhouse, H.P., Smith, A.D. 1981. A Preliminary Summary of Background Information on National Wildlife Areas in the Atlantic Region. Rapport interne du Service canadien de la faune, Sackville (N.-B.)
- Bertness, M.D. 2007. Atlantic Shorelines: Natural History and Ecology. Princeton (NJ) : Princeton University Press.
- Bleakney, J.S. 2004. Sods, Soil, and Spades: the Acadians at Grand Pré and their Dykeland Legacy. Montréal (Qc) : McGill-Queen's University Press. 221 p.
- Brylinski, M. 1991. A short-term study to evaluate the potential impact of flounder draggers on the intertidal benthic habitat and community in Minas Basin, bay of Fundy, Nova Scotia. Rapport final, Acadia Center for Estuarine Research, Publication No. 15, Université Acadia, Wolfville (N.-É.)
- Canada. Documents du Parlement, 3 George V, 1912, n° 29b, « rapport de la Direction générale des archives pour l'année 1912 », annexe H.
- Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique. 2004. Accès : www.accdc.com/products/lists/
- Desplanque, C., Mossman, D.J. 2004. Tides and their seminal impact on the geology, geography, history and socio-economics of the Bay of Fundy, eastern Canada. *Atlantic Geology* 40(1):1-130.
- Doull, I. 1995. Grand Pre Rural Historic District. Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Parcs Canada (rapport au feuilleton), p. 1203-1307.

- Elliot, R.D. 1977. Roosting Patterns and daily Activity of Migrating Shorebirds at Grand Pre, Nova Scotia. Thèse de M.Sc. inédite, Université Acadia, Wolfville (N.-É.) 157 p.
- Environnement Canada. 1990. Politique des espèces sauvages pour le Canada. Gouvernement du Canada. Ottawa.
- Environnement Canada. 1991. L'importance de la faune pour les Canadiens.
- Environnement Canada. 2000. L'importance de la nature pour les Canadiens : Les avantages économiques des activités reliées à la nature. Gouvernement du Canada. Ottawa.
- Environnement Canada, ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse. 1994. Management plan for the Western Hemispheric Shorebird Reserve and Ramsar Wetland of International Importance at Southern Bight, Minas Basin, Bay of Fundy. Service canadien de la faune, Sackville (N.-B.) 20 p.
- Erskine, A.J. 1992. Atlas of breeding birds of the Maritime Provinces. Musée de la Nouvelle-Écosse. Halifax (N.-É.) 270 p.
- Fisher, B.E., Wenning, A.S. 2009. Mineral rights disposition map for the Province of Nova Scotia. Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, Direction des ressources minérales, Open File map ME 2009-6, scale 1:500 000. Accès : www.gov.ns.ca/natr/meb/one/mea-home.asp [consulté le 12 janvier 2010].
- Gates, A.D. 1975. The tourism and outdoor recreation climate of the Maritime Provinces. Service de l'environnement atmosphérique, Environnement Canada. Toronto (Ont.) 133 p.
- Gilliland, K. 1992. Foraging ecology and body condition of migrant Semipalmated sandpiper *Calidris pusilla* on three mudflats in the bay of Fundy Hemispheric Shorebird Reserve, Nova Scotia. Thèse de M.Sc. inédite, Université Acadia, Wolfville (N.-É.) 74 p.
- Godfrey, W.E. 1986. The Birds of Canada. Musée national des sciences naturelles, Musée national du Canada. Ottawa (Ont.) 595 p.
- Gullett, D.W., Skinner, W.R. 1992. L'état du climat au Canada : les variations de la température au Canada 1895-1991. Rapport sur l'état de l'environnement 92-2. Autorisation du ministre de l'Environnement, Approvisionnement et Services Canada. Ottawa (Ont.) 36 p.

- Hanson, A. 2004. Breeding bird use of salt marsh habitat in the Maritime Provinces. CWS Technical Report No. 414. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Sackville (N.-B.), Canada.
- Hicklin, P.W. 1981. Use of Invertebrate Fauna and Associated Substrates by Migrant Shorebirds in the Southern Bight, Minas Basin. Thèse de M.Sc. inédite, Université Acadia, Wolfville (N.-É.) 212 p.
- Hicklin, P.W. 1984. Selection of foraging sites and invertebrate prey by migrant Semipalmated Sandpipers *Calidris pusilla* (Pallas), in Minas Basin, Bay of Fundy. *Revue canadienne de zoologie* 62:2201-2210.
- Hicklin, P.W. 1987. The migration of shorebirds in the Bay of Fundy. 1987. *Wilson Bulletin* 99(4):540-570.
- Isaacman, L., Daborn, G. 2011. Pathways of Effects for Offshore Renewable Energy in Canada. Fundy Energy Research Network Document 2011-01. Wolfville (N.-É.) : Acadia Centre for Estuarine Research. 74 p.
- Klawe, W.L., Dickie, L.M. 1957. Biology of the bloodworm *Glycer dibranchiata* Ehlers and its relation to the bloodworm fishery of the Maritime Provinces. Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, Bulletin n° 115. 37 p.
- Koohzare, A., Vanicek, P., Santos, M. 2005. Compilation of a map of vertical crustal movements in Eastern Canada using spline polynomials. Extended abstract. *Elements* 32(2):30-33.
- MacKinnon, C.M., Kennedy, A.C. 2006. Observations of Great Blue Heron *Ardea herodias* and Black-crowned Night Heron *Nycticorax nycticorax* and their Detrimental Effect on Nesting Habitat, Inkerman Migratory Bird Sanctuary, New Brunswick, 1971-2006. Technical Report Series No. 451. Service canadien de la faune, région de l'Atlantique. 32 p.
- MacKinnon, C.M., Kennedy, A.C., Colpitts, D.W. 2007. Details of Eastern Coyote, *Canis latrans*, predation on Great Black-backed Gull, *Larus marinus*, eggs on Boot Island National Wildlife Area, Nova Scotia. *Canadian Field-Naturalist* 121(4):426-428.
- Marie-Victorin, F. 1964. Flore Laurentienne. Presses de l'Université de Montréal. 925 p.

- Mawhinney, K. 1991. Use of foraging and roost sites in the Minas basin Hemispheric Shorebird Reserve by migrating Semipalmated sandpipers. Rapport d'étape, Service canadien de la faune, Sackville (N.-B.) 13 p.
- Mawhinney, K.M., Hicklin, P.W., Boates, J.S. 1993. A re-evaluation of the numbers of migrant Semipalmated Sandpipers, *Calidris pusilla*, in the Bay of Fundy during fall migration. *Can. Field Nat.* 107:19-23.
- Milton, G.R. 1983. The Winter Ecology of the Common Crow (*Corvus brachyrhynchos*, Brehm) in Eastern Kings County, Nova Scotia. Thèse de M.Sc., Université Acadia, Wolfville (N.-É.)
- Mitcham, A. 1986. Paradise or Purgatory: Island Life in Nova Scotia and New Brunswick. Hantsport (N.-É.) : Lancelot Press. 225 p.
- MPO. 2009. Évaluation du ver de vase (*Glycera dibranchiata*) de Nouvelle-Écosse : Examen des méthodes et avis sur l'exploitation. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2009/037.
- Musée d'histoire naturelle de la Nouvelle-Écosse. 1998. A brief history of ornithology in Nova Scotia. Récupéré le 8 janvier 2010 sur le site Web du Musée d'histoire naturelle de la Nouvelle-Écosse. Accès : <http://museum.gov.ns.ca/mnh/nature/nsbirds/intro3.htm> [consulté le 15 février 2010].
- Nash, R.J., Stewart, F.L. 1990. Large Micmac village in Kings County, Nova Scotia. Musée de la Nouvelle-Écosse, Curatorial Report No. 67. 260 p.
- NatureServe. 2004. NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life [application Web]. Version 1.8. Arlington (VA) : NatureServe. Accès : www.natureserve.org/explorer [consulté le 15 février 2010].
- Newell, R.E., MacKinnon, C.M., Kennedy, A.C. 2006. Botanical Survey of Boot Island National Wildlife Area, Nova Scotia, 2004. Technical Report Series No. 450, Service canadien de la faune, région de l'Atlantique. 32 p.
- Nova Scotia Atlas. 6^e éd. 2006. Service Nouvelle-Écosse, 160, rue Willow, Amherst (N.-É.) B4H 3W5, Formac Publishing Company Limited, 5502 rue Atlantic, Halifax (N.-É.) B3H 1G4.

- Quinney, T.E. 1979. Reproductive success, growth of nestlings and foraging behaviour of the Great Blue Heron (*Ardea herodias herodias* L.). Wolfville (N.-É.) : Université Acadia.
- Quinney, T.E., Smith, P.C. 1980. Comparative foraging behaviour and efficiency of adult and juvenile great blue herons. *Revue canadienne de zoologie* 58(6):1168-1173.
- Rahmstorf, S. 2007. A semi-empirical approach to projecting future sea level rise. *Science* 315:368-370.
- Roland, A.E. 1998. Roland's Flora of Nova Scotia. 3^e éd. Halifax (N.-É.) : Nimbus Publishing Ltd., Musée de la Nouvelle-Écosse. 2 volumes. 1297 p.
- Roland, A.E. 1982. Geological Background and Physiography of Nova Scotia. Halifax (N.-É.) : The Nova Scotia Institute of Science.
- Rubec, C.D.A. 1996. Gestion des sites Ramsar au Canada. Direction de la conservation de l'eau et des habitats, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Ottawa (Ont.) 95 p.
- Shaw, J., Taylor, R.B., Forbes, D.L., Ruz, M.H., Solomon, S. 1998. Sensitivity of the coasts of Canada to sea-level rise. Bulletin 505 de la Commission géologique du Canada. p. 1-79.
- Shepherd, P.C.F. 1994. Effects of baitworm harvesting on the prey and feeding behaviour of shorebirds in the Minas Basin Hemispheric Shorebird Reserve. Thèse de M.Sc., Université Acadia, Wolfville (N.-É.) 95 p.
- Smith, A.D. 1967. Preliminary Report on Proposed Acquisition Areas in Nova Scotia. Rapport interne du Service canadien de la faune, Sackville (N.-B.)
- Smith, P.C., Hicklin, P.W. 1984. Potential impacts of tidal power developments on bird populations in the Bay of Fundy. *In*: Gordon, D.C., Dadswell, M.J. (éd.) Update on the Marine Environmental Consequences of Tidal Power Development in the Upper Reaches of the Bay of Fundy. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 1256. p. 511-523.
- [UNESCO] Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 2009. World Heritage Nomination Proposal, Grand Pré Cultural Landscape. 4 juin 2009. 5 p. Accès : www.nominationgrandpre.ca/Documents/Meeting%20Notes/June%202009%20Revised%20Terms%20of%20Reference%20for%20Advisory%20Board.pdf [consulté le 8 février 2010].

Webb, K.T., Marshall, I.B. 1999. Ecoregions and ecodistricts of Nova Scotia. Truro (N.-É.) : Centre de recherches sur les cultures et les bestiaux, Direction générale de la recherche, Agriculture et Agroalimentaire Canada; Hull (Qc) : Bureau de l'évaluation et des indicateurs, Direction de la qualité de l'environnement, Environnement Canada. 39 p. + 1 carte.

Westhead, M.C. 2005. Investigations of the reference condition approach and intertidal ecology of Minas Basin, Bay of Fundy, with reference to the impacts of intertidal housing. Thèse de M.Sc., Université Acadia, Wolfville (N.-É.) 148 p.

RAPPORTS D'INSPECTION DE BOOT ISLAND (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique)

Barkhouse, H.P. 1984. Boot Island National Wildlife Area – May 10, 1984 Bird Colony Census. Rapport interne du Service canadien de la faune. Sackville (N.-B.) 5 p.

Barkhouse, H.P. 1986. Boot Island National Wildlife Area – Bird Colony Census, May 16, 1986. Rapport interne du Service canadien de la faune. Sackville (N.-B.) 5 p.

Barkhouse, H.P. 1988. Boot Island National Wildlife Area – Bird Colony Census, May 24, 1988. Rapport interne du Service canadien de la faune. Sackville (N.-B.) 5 p.

MacKinnon, C.M. 1990. Boot Island National Wildlife Area – Bird Colony Census, 12 May 1990. Rapport interne du Service canadien de la faune. Sackville (N.-B.) 10 p.

MacKinnon, C.M. 1992. Boot Island National Wildlife Area – Bird Colony Census, 20 May 1992. Rapport interne du Service canadien de la faune. Sackville (N.-B.) 13 p.

Macfarlane, A. 1996. Bird Colony Census – Boot Island National Wildlife Area, May 13, 1996. Rapport interne du Service canadien de la faune, Sackville (N.-B.)

Macfarlane, A. 2000. Inspection Visit – Boot Island National Wildlife Area, May 10, 2000. Rapport interne du Service canadien de la faune, Sackville, (N.-B.)

MacKinnon, C.M., Kennedy, A.C., Macfarlane, A. 2002. Boot Island National Wildlife Area, Wildlife Survey and Inspection Visit, 16-17 May 2002. Rapport interne, Service canadien de la faune, région de l'Atlantique, Sackville (N.-B.)

MacKinnon, C.M., Kennedy, A.C. 2004. Boot Island National Wildlife Area, Wildlife Survey and Inspection Visit, 10 May 2004. Rapport interne, Service canadien de la faune, région de l'Atlantique, Sackville (N.-B.)

MacKinnon, C.M., Kennedy, A.C., Campbell, A., Wellband, K. 2006. Boot Island National Wildlife Area, Wildlife Survey and Inspection Visit, 8 May, 2006. Rapport interne, Service canadien de la faune, région de l'Atlantique, Sackville (N.-B.)

MacKinnon, C.M., Kennedy, A.C. 2008. Boot Island National Wildlife Area, Wildlife Survey and Inspection Visit, 2008. Rapport interne, Service canadien de la faune, région de l'Atlantique, Sackville (N.-B.)

Mackinnon, C.M., Kennedy, A.C. 2010. Boot Island National Wildlife Area, Wildlife Survey and Inspection Visit, 2010. Rapport interne, Service canadien de la faune, région de l'Atlantique, Sackville (N.-B.)

ANNEXE I : LISTE DES PLANTES DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE BOOT, 2010

Sources : Les noms scientifiques et communs anglais sont tirés de Roland et Smith, 1969; les noms communs français sont tirés de Marie-Victorin, 1964

Tableau 9 : Liste des plantes de la réserve nationale de faune de l'Île Boot, 2010

Noms scientifiques	Noms communs anglais	Noms communs français	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique – Situation dans la province
<i>Aanaphalis margaritacea</i>	Pearly Everlasting	Immortelle	S5
<i>Abies balsamea</i>	Balsam Fir	Sapin baumier	S5
<i>Acer rubrum</i>	Red Maple	Érable rouge	S5
<i>Agrostis alba</i>	Redtop	Agrostis géant	
<i>Agrostis scabra</i>	Tickle Grass or Hair Grass	Foin fou	
<i>Agrostis stolonifera</i>	Spreading Bentgrass	Agrostide stolonifère	S5SE
<i>Agrostis capillaris</i>	Colonial Bentgrass	Agrostide ténue	SE
<i>Achillea millefolium</i>	Common Yarrow	Herb à dindes	
<i>Alopecurus pratensis</i>	Meadow Foxtail	Vulpin des prés	SE
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Red-root Amaranth	Amarante réfléchie	SE
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Annual Ragweed	Ambroisie annuelle	S5
<i>Ammophila breviligulata</i>	American Beach Grass	Gourbet	S5
<i>Anthemis cotula</i>	Mayweed	Camomille puante	SE
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Sweet Vernal Grass	Flouve odorante	SE
<i>Arctium minus</i>	Lesser Burdock	Petite bardane	SE
<i>Arenaria lateriflor</i>	Blunt-leaved sandwort	Sabline latériflore	
<i>Argentina egedii</i> (<i>Potentilla egedii</i>)	Egede Cinquefoil	Argentine egede	S4S5
<i>Aster acuminatus</i> (<i>Oclemena acuminata</i>)	Whorled Aster	Aster acuminé	S5
<i>Aster lateriflorus</i>	Calico Aster	Aster latériflore	
<i>Aster novi – belgii</i> (<i>Symphyotrichum novi-belgii</i>)	New Belgium Aster New York Aster	Aster de la Nouvelle Belgique	S5
<i>Atriplex patula</i>	Halberd-leaf Saltbush	Arroche étalée	SE
<i>Atriplex prostrata</i>	Creeping Saltbush	Arroche hastée	S5
<i>Betula papyrifera</i>	White/Canoe/Paper Birch	Bouleau blanc	S5

Noms scientifiques	Noms communs anglais	Noms communs français	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique – Situation dans la province
<i>Cakile edentula</i>	Sea-Kale	Caquillier édentulé	S5
<i>Calamagrostis canadensis</i>	Blue – joint	Foin bleu	S5
<i>Carex nigra</i>	Black Sedge	Teigne	S5
<i>Carex paleacea</i>	Chaffy Sedge	Carex paléacé	S5
<i>Carex scoparia</i>	Pointed Broom Sedge	Carex à balais	S5
<i>Carex silicea</i>	Sea-Beach Sedge	Carex silicicole	S4S5
<i>Carum Carvi</i>	Common Caraway	Anis Canadien	SE
<i>Ceratodon purpureus</i>	Fire Moss		
<i>Cerastium vulgatum</i>	Common Mouse-ear Chickweed	Mouron à Oreille de Souris	SE
<i>Cetraria glauca</i>			
<i>Chenopodium album</i>	White Goosefoot		S5
<i>Chrysanthemum Leucanthemum</i>	Ox - Eye - Daisy	Margeurite	SE
<i>Cirsium arvense</i>	Canada Thistle	Chardon des Champs	SE
<i>Cirsium muticum</i>	Swamp Thistle	Chardon mutique	S5
<i>Cirsium vulgare</i>	Bull Thistle	Piqueux	SE
<i>Cladonia rangiferina</i>	Reindeer moss		
<i>Corallorhiza trifida</i>	Early Coralroot	Corallorhize trifide	S3
<i>Cornus canadensis</i>	Bunchberry	Cornouiller du Canada	S5
<i>Crataegus</i>	A Hawthorn		
<i>Descampsia flexuosa</i>	Wavy Hair – grass	Cauche	
<i>Dicranum scoparium</i>	Moss		
<i>Distichlis spicata</i>	Seashore Saltgrass	Distichlis a epis	S4
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Spinulose Shield Fern	Dryoptère spinuleuse	S5
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Barnyard Grass	Pied-de-coq	SE
<i>Echinocystis lobata</i>	Wild Cucumber	Éhinocystis lobé	SE
<i>Elymus pungens</i>	Coast Wheatgrass		
<i>Elymus repens</i>	Quackgrass	Chiendent rampant	SE
<i>Empetrum atropurpureum</i>	Red Crowberry		
<i>Empetrum nigrum</i>	Black Crowberry	Graines noires	SU
<i>Epilobium angustifolium</i>	Fireweed / Large Willow Herb	Bouquets rouges	S5
<i>Epilobium ciliatum</i>	Hairy Willow-herb	Épilobe hispide	S5

Noms scientifiques	Noms communs anglais	Noms communs français	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique – Situation dans la province
<i>Epipactis helleborine</i>	Eastern Helleborine	Épipactis petit-hellébore	SE
<i>Equisetum arvense</i>	Field Horsetail	Queue de renard	S5
<i>Euphrasia canadensis</i>	Canadian Eyebright	Euphrase du Canada	
<i>Euthamia graminifolia</i>	Flat-top Fragrant-goldenrod	Verge d'or graminifoliée	S5
<i>Festuca rubra</i>	Red Fescue	Fétuque rouge	S5
<i>Fragaria virginiana</i>	Wild Strawberry	Fraisier des champs	S5
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Brittle-stem Hempnettle	Ortie royale	SE
<i>Galium aparine</i>	Catchweed Bedstraw	Gaillet gratteron	SE
<i>Galium tinctorium</i>	Stiff Marsh Bedstraw	Gaillet des teinturiers	S5
<i>Glaux maritima</i>	Sea Milkwort	Glaux maritime	S5
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Low Cudweed	Gnaphale des vases	SE
<i>Hieracium florentinum</i>	King Devil		
<i>Hieracium pilosella</i>	Mouse - ear Hawkweed	Oreille de Piloselle	SE
<i>Hordeum jubatum</i>	Fox-tail Barley	Queue d'écureuil	S5
<i>Hylocomium splendens</i>	Moss		
<i>Ilex verticillata</i>	Black Holly	Apalanche houx verticillé	S5
<i>Impatiens capensis</i>	Spotted Jewelweed	Chou sauvage	S5
<i>Iris versicolor</i>	Blueflag	Clajoux	S5
<i>Iva frutescens</i>	Big-leaf Marsh-elder		S2SE
<i>Juncus canadensis</i>	Canada Rush	Jonc du Canada	S5
<i>Juncus gerardii</i>	Black-grass Rush	Jonc de Gérard	S5
<i>Juncus tenuis</i>	Slender Rush	Jonc ténu	S5
<i>Juniper communis</i>	Common Juniper	Genièvre	S5
<i>Juniper horizontalis</i>	Creeping Juniper	Savinier	S4
<i>Kalimia angustifolia</i>	Sheep Laurel or Lambkill	Crevard de Moutons	
<i>Lactuca canadensis</i>	Wild (Canada) Lettuce	Chicorée blanche	S5
<i>Lactuca serriola</i>	Prickly Lettuce	Laitue épineuse	SE
<i>Larix laricina</i>	American Larch	Mélèze laricin	S5
<i>Lemna minor</i>	Lesser Duckweed	Lentille d'eau	S5
<i>Leontodon autumnalis</i>	Fall Dandelion or August - Flower	Pissenlit	

Noms scientifiques	Noms communs anglais	Noms communs français	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique – Situation dans la province
<i>Limonium carolinianum</i>	Sea-lavender	Lavande de mer	S5
<i>Linaria vulgaris</i>	Butter-and-eggs	Linaire vulgaire	SE
<i>Lobelia inflata</i>	Indian-tobacco	Lobélie enflée	S5
<i>Lonicera</i> spp.	Honeysuckle species	Chèvrefeuille	
<i>Luzula multiflora</i>	Common Woodrush	Luzule multiflore	S5
<i>Maianthemum canadense</i>	Wild Lily-of-the-valley	Maïanthème du Canada	S5
<i>Matricaria discoidea</i>	Pineapple - weed	Matricaire suave	SE
<i>Myrica pensylvanica</i> (Morella pensylvanica)	Bayberry	Myrique de Pennsylvanie	S5
<i>Oenothera biennis</i>	Evening - primrose	Onagre bisannuelle	S5
<i>Oenothera parviflora</i>	Small - flowered Evening - primrose	Onagre parviflore	S4?
<i>Dichanthelium acuminatum</i>	Panic – grass	Panic	S5
<i>Parmelia physides</i>			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Reed Canary Grass	Phalaride vivace	S5
<i>Phleum pratense</i>	Timothy	Phléole des prés	
<i>Picea glauca</i>	White Spruce	Épinette blanche	S5
<i>Picea rubens</i>	Red Spruce	Épinette rouge	S5
<i>Plantago lanceolata</i>	English Plantain	Plantain lancéolé	SE
<i>Plantago major</i>	Common Plantain	Grand Plantain	SE
<i>Plantago maritima</i>	Seaside Plantain	Plantain juncoïde	S5
<i>Poa palustris</i>	Fowl Bluegrass	Pâturin des marais	S5
<i>Poa pratensis</i>	Kentucky Bluegrass	Pâturin des prés	S5
<i>Polygonum convolvulus</i>	Black Bindweed	Renouée liseron ou chevrier	SE
<i>Polygonum hydropiper</i>	Marshpepper Smartweed	Curage	SE
<i>Polygonum persicaria</i>	Lady's thumb	Fer à cheval	SE
<i>Polygonum sagittatum</i>	Arrow-leaved Tearthumb	Gratte-cul	S5
<i>Populus tremuloides</i>	Trembling Aspen	Tremble	S5
<i>Sibbaldiopsis tridentata</i>	Three - toothed Cinquefoil	Potentille tridentée	S5
<i>Prunella vulgaris</i>	Heal – all	Herbe au charpentier	S5
<i>Prunus virginiana</i>	Choke - cherry	Cerisier à grappes	S5

Noms scientifiques	Noms communs anglais	Noms communs français	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique – Situation dans la province
<i>Pteridium aquilinum</i>	Bracken	Grand Fougère	S5
<i>Puccinellia Americana</i> (<i>P. maritime</i>)	American Alkali Grass	Puccinellie américaine	S4S5
<i>Pyrus malus</i> (<i>Malus pumila</i>)	Apple	Pommier sauvage	SE
<i>Ranunculus acris</i>	Common Buttercup	Bouton d'Or	SE
<i>Ranunculus repens</i>	Creeping Buttercup	Bassinnet	SE
<i>Raphanus raphanistrum</i>	Wild Radish	Radis sauvage	SE
<i>Rhinanthus Crista</i>	Yellow – rattle	Claquette, Cocrête	S5
<i>Toxicodendron radicans</i> ssp. <i>radicans</i>	Poison Ivy	Herbe à la puce	S4
<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i>	Moss		
<i>Ribes glandulosum</i>	Skunk Current	Gadellier glanduleux	S5
<i>Rosa virginiana</i>	Virginia Rose	Rosier de virginie	S5
<i>Rubus recurvicaulis</i>	Blackberry		
<i>Rubus idaeus</i>	Wild Raspberry	Framboisier	S5
<i>Rumex acetosella</i>	Sheep Sorrel	Oseille ou surette	SE
<i>Rumex crispus</i>	Curly Dock	Patience crépue	SE
<i>Ruppia maritima</i>	Ditch-grass	Ruppie maritime	S5
<i>Salicornia maritima</i>	Jointed Glasswort	Salicorne maritime	S5
<i>Salix bebbiana</i>	Bebb's Willow	Chaton ou petit minou	S5
<i>Sambucus canadensis</i>	Common elderberry	Sureau de Canada	S5
<i>Sambucus racemosa</i>	Red Elderberry	Sureau rouge	S5
<i>Schoenoplectus maritimus</i>	Saltmarsh bulrush	Scirpe maritime	S4S5
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Soft-stem Bulrush	Scirpe vigoureux	S5
<i>Scutellaria galericulata</i>	Hooded Skullcap	Toque	S5
<i>Senecio Jacobaea</i>	Ragwort or Stinking - Willie	Séneçon Jacobée	SE
<i>Sisymbrium officinale</i>	Hairy-pod Hedge Mustard	Herbe au chantre	SE
<i>Sisyrinchium montanum</i>	Blue – eyed Grass	Bermudienne montagnarde	S5
<i>Solanum dulcamara</i>	Climbing Nightshade	Morelle douce-amère	SE
<i>Solidago canadensis</i>	Canada Goldenrod	Verge d'or du	S5

Noms scientifiques	Noms communs anglais	Noms communs français	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique – Situation dans la province
		Canada	
<i>Solidago rugosa</i>	Rough Goldenrod	Verge d'or rugueuse	S5
<i>Solidago sempervirens</i>	Seaside Goldenrod	Verge d'Or	S5
<i>Sonchus arvensis</i>	Field Sowthistle	Laiteron des champs	SE
<i>Sonchus asper</i>	Spiny-leaf Sowthistle	Laiteron épineux	SE
<i>Spartina alterniflora</i>	Saltwater Cordgrass	Herbe salée	S5
<i>Spartina patens</i>	Salt-meadow Cordgrass	Musotte	S5
<i>Spartina pectinata</i>	Freshwater Cordgrass	Chaume	S5
<i>Spergularia canadensis</i>	Canada Sand-spurrey	Spergulaire du Canada	S4
<i>Spergularia marina (S. salina)</i>	Purple Sand-spurrey		S5
<i>Stellaria graminea</i>	Common Stitchwort	Mouron des champs	SE
<i>Stellaria media</i>	Common Starwort		SE
<i>Suaeda calceoliformis</i>	American Sea-bite	Suéda couchée	S2S3
<i>Suaeda maritima</i>	Maritime Sea-bite	Suéda maritime	S5SE
<i>Taraxacum officinale</i>	Common Dandelion	Pisenlit	SE
<i>Taxus canadensis</i>	Canada Yew	Buis de sapin	S5
<i>Teloschistes parietina</i>	Yellow Wall - lichen		
<i>Trientalis borealis</i>	Star - flower	Trientale boréale	S5
<i>Trifolium pratense</i>	Red Clover	Trèfle rouge	
<i>Trifolium repens</i>	White Clover	Trèfle blanc	SE
<i>Triglochin maritima</i>	Common Bog Arrow-grass	Troscart maritime	S5
<i>Tussilago farfara</i>	Colt's-foot	Pas-d'âne	SE
<i>Typha latifolia</i>	Broad-leaf Cattail	Typha à feuilles large; Grande massette	S5
<i>Urtica dioica ssp.</i>	Stinging Nettle	Grande ortie	S4
<i>Vaccinium angustifolium</i>	Late Lowbush Blueberry	Bleuets	S5
<i>Viburnum cassinoides</i>	Witherod or Viburnum Alisier	Bourdaine	
<i>Vicia Cracca</i>	Tufted Vetch	Jargeau	SE
<i>Vicia sp.</i>	Vetch		SE
<i>Viola Selkirkii</i>	Great - spurred Violet	Violette de Selkirk	S4
<i>Viola septentrionalis</i>	Northern Blue Violet	Violette	S5?

Noms scientifiques	Noms communs anglais	Noms communs français	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique – Situation dans la province
		septentrionale	

ANNEXE II : LISTE DES OISEAUX DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE BOOT

Sources : Les noms scientifiques reprennent ceux de Godfrey, 1986; la séquence des familles suit le document intitulé Check-List of North American Birds (1998 et 42^e supplément, 2000) de la American Ornithologists'Union.

Tableau 10 : Liste des oiseaux de la réserve nationale de faune de l'Île Boot

Famille	Nom commun français	Nom scientifique	Statut*	Commentaire
Cormorans				
	Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	Nicheur Commun	
Hérons, aigrettes et butors				
	Grand héron	<i>Ardea herodias</i>	Nicheur Commun	
Canards, oies et cygnes				
	Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	Nicheur Commun	
	Bernache cravant à ventre pâle	<i>Branta bernicla</i>	De passage	
	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	De passage	
	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	De passage	
Rapaces, aigles et milans				
	Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Nicheur	
	Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	De passage	
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	De passage	
Faisans et perdrix				
	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Commun Nicheur?	
Pluviers et vanneaux				
	Pluvier siffleur	<i>Charadrius melodus</i>	De passage	Une observation
	Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	De passage	
Bécasseau				
	Chevalier sp.	<i>Tringa sp</i>	De passage	
	Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	De passage	
	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	De passage	
	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	De passage	
Mouettes et Goélands				
	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Nicheur Commun	
	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Nicheur Commun	
Hiboux				
	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	De passage	
Colibris				
	Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>	De passage	
Viréonidés				
	Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>	Commun	
Corneilles, geais et pies				

Famille	Nom commun français	Nom scientifique	Statut*	Commentaire
	Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	Nicheuse Commune	
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>		
Hirondelle rustique				
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Nicheuse Commune	
Mésanges				
	Mésange à tête noire	<i>Parus atricapillus</i>	Commune Nicheuse?	
Étourneaux				
	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Commun Nicheur?	
Parulines				
	Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	Commune Nicheuse?	
	Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>		
Bruants				
	Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	Commun Nicheur	
Merles, orioles et apparentés				
	Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	Commun	
	Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	Commun	
Roselins et apparentés				
	Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	Commun Nicheur	

Catégories de statut

Nicheur : oiseaux qui nichent ou ont niché sur l'île Boot

Commun(e) (été ou hiver) : oiseaux communément observés seulement pendant certaines saisons

Résidents : oiseaux présents sur l'île tout au long de l'année (essentiellement non migrateurs)

De passage : oiseaux qui sont observés lors de leur passage par l'île Boot ou durant leur migration, au printemps et à l'automne

Les catégories de statut suivent les justifications données dans la liste des oiseaux de la Nouvelle-Écosse (Musée d'histoire naturelle de la Nouvelle-Écosse, 1998).

ANNEXE III : RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE COLONIES D'OISEAUX NICHEURS (DÉNOMBREMENT DE NIDS) DANS LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE L'ÎLE BOOT, DE 1964 À 2008

Tableau 11 : Résumé des observations de colonies d'oiseaux nicheurs (dénombrement de nids) dans la réserve nationale de faune de l'Île Boot, de 1964 à 2008

Année du relevé	Espèce et nombre de couples reproducteurs d'après les dénombrements de nids				Relevé/source
	CA ¹	GH ²	GM ³	GA ⁴	
1964	NE*	1	NE	NE	C.K. Coldwell
1965	NE	6	NE	NE	C.K. Coldwell
1966	NE	5	NE	NE	C.K. Coldwell
1967	5	NE	NE	NE	Proposition d'acquisition de la réserve nationale de faune
1968	NE	20	NE	NE	C.K. Coldwell
1969	NE	30	NE	NE	C.K. Coldwell
1970	NE	50+	NE	NE	C.K. Coldwell
1971	NE	40+	NE	NE	C.K. Coldwell
1973	NE	50+	NE	NE	C.K. Coldwell
1976	93	25	1005	712	Service canadien de la faune
1977	NE	42	NE	NE	Quinney et Smith, 1980
1978	NE	26	NE	NE	Quinney et Smith, 1980
1980	NE	30	NE	NE	R. Milton NSL&F
1981	NE	18	NE	NE	Forsythe
1984	147	44	1314	661	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
1986	201	61	1284	727	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
1988	178	38	1358	606	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
1990	181	46	1351	527	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
1992	228	40	1467	454	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
1996	351	47	1184	291	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
1998	311	50	1322	134	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
2000	345	55	1080	67	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
2002	260	73	964	33	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
2004	277	51	1018	65	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
2006	151	52	943	22	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune
2008	243	52	998	13	Rapports d'inspection du Service canadien de la faune

*NE : non enregistré

¹ CA – Cormoran à aigrettes

² GH – Grand héron

³ GM – Goéland marin

⁴ GA – Goéland argenté